

Témoins 57

Revue trimestrielle du SNJ-CGT
Nouvelle série - N° 57 - Janvier - Mars - 2015 - 2,30€

Charlie... et les autres D'AUTRES MÉDIAS SONT-ILS POSSIBLES ?

CCJP

Élection à la Commission de la Carte d'Identité des Journalistes Professionnels

PRESSE 2015
CARTE OFFICIELLE valable jusqu'au 31 mars 2016

Syndicat national des journalistes CGT
263 rue de Paris - Case 570 - 93514 Montreuil Cedex
Téléphone 01 55 82 87 42 Télécopie 01 55 82 87 45
Courriel : snj@cgt.fr - Site Internet : www.snj-cgt.fr

**le snj
cgt**

TF1 renouvellera-t-elle son abonnement AFP ?

Annoncer la mort d'une personne en bonne santé, c'est une bourde. Et quand il s'agit de Martin Bouygues, président du groupe du même nom, l'affaire ne passe pas inaperçue. A l'origine de ce pataquès, il y aurait d'abord une rumeur puis un quiproquo sur l'identité d'une personne, elle bien décédée. Une erreur humaine en quelque sorte. Certes, mais qu'en est-il de « la désorganisation de la rédaction mise en place par la direction depuis quelques années », interroge le SNJ-CGT de l'AFP, qui ajoute : « Qui a éclaté la rédaction, compliquant les échanges entre les services ? Qui a dit il y a quelques semaines "ne soyez pas prisonniers de vos sources" dans une critique à peine voilée du temps pris pour donner de source sûre le nombre de morts à *Charlie-Hebdo* ? Qui a amené l'agence à une situation financière catastrophique et taillé dans les moyens humains et techniques de l'AFP ? » En voilà des bonnes questions, n'est-ce pas M. Hoog ?

Les attachés de presse, l'avenir du journalisme

« ResponseSource, c'est un gain de temps pour les journalistes dans leur recherche de sources et d'informations. ResponseSource, c'est les opportunités rédactionnelles de dernières minutes à ne pas rater. » « Gagnez du temps dans vos recherches, étoffez vos dossiers avec des études de cas, des avis d'experts ou des nouveautés produits, et consacrez ainsi plus de temps à l'écriture et à l'analyse », renchérit le site internet dans un argumentaire qui maltraite la grammaire. Envoyez votre « requête » pour dénicher « des experts à interviewer, des statistiques ou des études, des nouveautés produits, des prix à gagner pour vos lecteurs, des photos ou des lieux pour une séance photo ». Elle sera envoyée, via les « les attachés de presse inscrits au service » à « plus de 2 500 contacts presse d'agences de RP [relations publiques], d'entreprises, d'associations, et d'organismes publics ». L'information remplacée par la communication ? Vous voyez le mal partout...

Le Trombinoscope décroche le prix de la honte

Ainsi, le maire FN d'Hénin-Beaumont, Steeve Briois, est « l' élu local de l'année »... Du moins pour le jury du prix du Trombinoscope, « l'annuaire professionnel du monde politique ». Un jury présidé par Arlette Chabot (Europe 1) et composé de Laurent Joffrin (*Libération*), Christophe Barbier (*L'Express*), Gilles Leclerc (Public Sénat), Bruno Dive (*Sud-Ouest*), Paul-Henri du Limbert (*Le Figaro*) et Alberto Toscano (Club de la presse européenne). Steeve Briois a-t-il été distingué pour avoir expulsé la Ligue des droits de l'homme (LDH) de son local héninois et supprimé sa subvention municipale ? Ou pour son arrêt anti-mendicité, annulé par le tribunal administratif ? Laurent Joffrin a assuré que « pour des raisons personnelles », il n'avait « pas assisté à la délibération » du jury. Arlette Chabot, elle, estime que ce prix « n'est pas le choix des journalistes, c'est le choix des Français », la « traduction de la progression du FN sur la scène politique française ». Courage, fuyons...

Témoins

Revue trimestrielle du Syndicat national des journalistes CGT

Responsable de la publication : Emmanuel Vire.

Ont collaboré à ce numéro :

Textes : Paco Audije, Dominique Candille, Maria Carmona, Thierry Cérinato, Jean-Luc Decamp, Michel Diard, Ludovic Finez, Claude Guéneau, Patrick Kamenka, Véronique Marchand, Grégory Marin, Phuong Nguyen, Emmanuel Raoul, Franco Siddi, Jean Tortrat, Emmanuel Vire.

Photos : Ludovic Finez, Thomas Ribolowski, Gérard Rouy.

Dessins : Babouse, Wolinski.

Secrétaires de rédaction : Lionel Rousseau, Jean Tortrat.

Rédaction graphique : Bernard Rougeot.

Assistante : Nadia Amalou.

Impression : Aliages (01 41 98 37 97)

Commission paritaire : 0916 S 06290

N° ISSN : 1281-1343.

SCANDALE HSBC :

À QUI LA FAUTE ?



RECTIFICATIF : Dans le numéro 55 de *Témoins* (page 19), les photos prises lors du congrès du SGLCE-CGT auraient dues être signées Michel Lopes. Toutes nos excuses à notre camarade du SGLCE pour cette erreur et pour cette correction tardive.

Témoins

Nouvelle série, n° 57 / Janvier - Mars 2015

Sommaire

DOSSIER 4

- **Charlie... et les autres : d'autres médias sont-ils possibles ?** 4
- « Charb n'aimait pas les fachos » 5
- Tout a commencé en février 2006 5
- Les dérapages de l'info en roue libre 6
- Le tapage des minutes de silence 8
- France Télévisions : de la honte à la colère 9
- Le discours anti-islam nourrit le racisme 10
- « Ne cédon pas à la peur » 11
- Réactions internationales 12
- Gilles Balbastre : « insuffler des formes différentes, progressistes » 13
- Aides à la presse : un « amendement Charb », mais à quel prix ? 14
- « Là-bas si j'y suis » sur le Net 15

ÉLECTIONS CCIJP 2015 16

- La liberté de la presse est un combat ! 16
- CSA : quelle crédibilité ? 18
- Bilan de mandat : résister aux pressions 18
- Non au Patriot Act 19
- Une carte d'indépendance 19
- Un appel de Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT 19
- Appel à voter SNJ-CGT 20
- Les candidats du SNJ-CGT 22

JURIDIQUE

- Quarante ans après, dépasser la loi Cressard 23
- Lanceurs d'alerte, le combat ne fait que commencer 25

ACTU MÉDIAS

- AFP : la privatisation suit doucement son cours 26
- Radio France : grève contre une restructuration qui se profile 27
- *Liberté-Hebdo* : trois licenciements chez les quatre journalistes permanents 27
- *La Marseillaise-L'Hérault du jour* : « La question de notre sauvegarde est avant tout politique » 28
- Les élections à... 28

VIE SYNDICALE

- SNJ-CGT France Télévisions : une nouvelle feuille de route pour trois ans 29
- Commission « précaires », le programme 30

INTERNATIONAL

- Espagne : une loi sur la transparence, pour qui ? 31
- Grèce : un espoir pour l'ERT 31

Les yeux ouverts

Les événements tragiques de janvier 2015 nous ont rappelé que rien n'est jamais acquis et qu'en France on pouvait encore mourir pour des idées, des dessins, des croyances ou des pratiques religieuses... Quatre millions de personnes se sont levées pour dire non à la peur, à l'intolérance ; quatre millions de personnes ont défilé pour que vive la liberté d'expression et d'information. La protection du « secret des affaires », la surveillance téléphonique, le flicage d'Internet ne sont pas les réponses à cette exigence de liberté et du vivre ensemble. Elle sont même l'exact opposé de ce que défendaient avec humour et opiniâtreté les journalistes de *Charlie Hebdo*. Nous attendions une loi qui protège le secret de nos sources, garantie indispensable à la collecte d'informations. Nous attendions une remise à plat des aides publiques à la presse, pour que l'argent distribué ne serve pas, entre autres, à licencier, à mutualiser puis fermer des titres. Nous attendions une loi anti-concentration pour qu'une information de qualité, diversifiée soit délivrée à des citoyens soucieux de se forger une opinion en toute indépendance. Nous attendions que l'audiovisuel public reçoive les subventions nécessaires à un ambitieux projet rédactionnel et culturel.

Besoin de droits nouveaux

Nous attendions qu'une loi sur l'indépendance juridique des rédactions soit débattue par les élus du peuple. Les journalistes ont besoin d'indépendance – leurs lecteurs, auditeurs, téléspectateurs le réclament – vis à vis des pouvoirs économiques et politiques, vis à vis des actionnaires, propriétaires des médias. Ils ont besoin de droits nouveaux garantis par la loi pour s'opposer aux pressions et actes de censure. Le SNJ-CGT a des propositions pour que les pratiques professionnelles ne soient pas dévoyées par le sensationnalisme, l'obsession de l'audience et du scoop exigés par nos employeurs. Il revendique pour ceux, qui chaque jour sur le terrain et dans les rédactions recueillent l'information, la vérifient, la mettent en perspective. Il revendique le droit de contrôle sur sa qualité. Ce sont eux les mieux placés pour discuter avec leur hiérarchie des choix éditoriaux.

Élections à la CCIJP : rappeler notre besoin d'indépendance

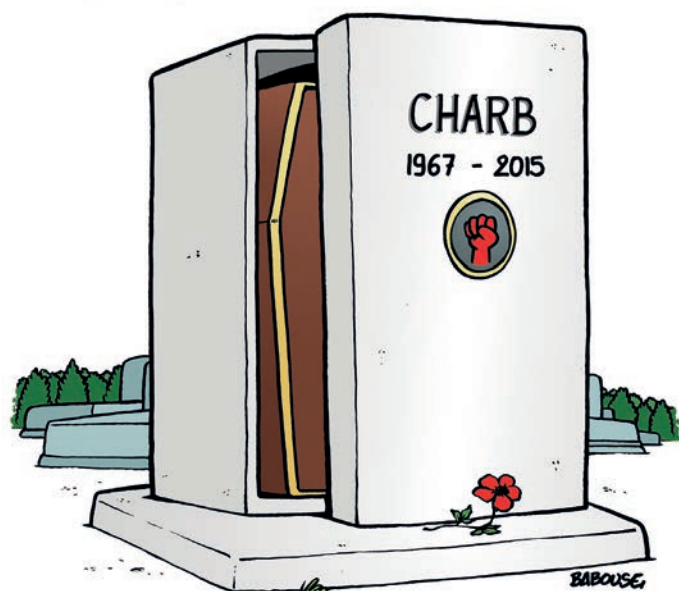
Les élections à la commission de la carte sont une occasion de rappeler à ceux qui nous gouvernent et à nos employeurs que nous sommes attachés à notre indépendance, à nos principes professionnels et à la qualité de l'information. Gardons les yeux ouverts et ne manquons pas ce rendez-vous, en votant pour les listes du SNJ-CGT.

La rédaction de Témoins

Charlie... et les autres D'AUTRES MÉDIAS SONT-ILS POSSIBLES ?

Les attentats de début janvier qui ont décimé la rédaction de *Charlie-Hebdo*, causé la mort de policiers et de clients d'une supérette casher ont poussé les Français à retrouver les chemins des kiosques à journaux, à regarder davantage les journaux télévisés et à écouter la radio. Selon le fameux baromètre *Sofrès-La Croix*, la confiance des citoyens dans les médias progresserait nettement en ce début 2015 et l'attaque meurtrière contre le magazine satirique a remis la défense de la liberté d'expression au rang des priorités. Certes, les doutes sur l'indépendance des journalistes et l'objectivité de leurs écrits n'ont pas disparu comme par miracle. Si 80 % des Français interrogés estiment que les médias ont dans leur ensemble permis de bien comprendre les événements, près de 35 % ne sont pas satisfaits du traitement médiatique. Près d'une moitié d'entre eux estime aussi que les médias ont contribué à aggraver les tensions entre différentes catégories de la population et parfois mis en danger la vie des

CHARB, A' JAMAIS DEBOUT!



otages, en compliquant le travail de la police. Mais que les lecteurs, auditeurs, internautes et téléspectateurs continuent à exercer leur esprit critique est plutôt une excellente nouvelle, pour le droit à l'information comme pour les journalistes qui luttent dans leurs rédactions pour faire correctement leur métier.



« Charb n'aimait pas les fachos »



Bien connu des lecteurs de *Témoins*, Babouse signe des dessins dans *Charlie-Hebdo*. Il se souvient de son pote Charb et assure que « ses assassins n'ont pas gagné ».

par Ludovic Finez*

Dans les jours qui ont suivi l'attentat à *Charlie-Hebdo*, Babouse a été placé sous la protection de la police... Pour qui le connaît, la situation ne manque pas de sel. Dans d'autres circonstances, on en rirait. Babouse, qui signe des dessins dans *Témoins*, *l'Humanité*, *la NVO* ou encore *Liberté-Hebdo*, collabore également à *Charlie-Hebdo*. Le dimanche soir précédent, il avait appelé son pote Charb, pour le prévenir qu'il louperait la conférence de rédaction du mercredi 7 janvier. La faute à un rendez-vous médical qu'il avait déjà déplacé une fois et qu'il ne voulait pas remettre à nouveau. « Passe la semaine prochaine, on aura plus de temps pour bouffer ensemble », lui avait répondu Charb. A table, le troisième convive aurait été le policier chargé de la protection de Charb, depuis les menaces de mort reçues après la publication des fameuses caricatures du prophète (lire l'encadré). « Ça fait bizarre »,

nous confiait, le lendemain, Babouse, qui ne réalisait que « par moments » ce à quoi il avait échappé. Mais surtout, c'est de voir en continu les portraits de ses amis disparus ou « les images de brancards » qui lui faisait mal.

« Pour lui faire fermer sa gueule, ils l'ont tué »

« Charb n'aimait pas les fachos, qu'ils soient d'extrême droite, cathos, musulmans... C'était un amoureux de la culture arabe, musulmane. Il parlait arabe, il connaissait le Coran, même s'il était athée. Par provocation, il écoutait chez lui les chants de l'Armée rouge chinoise et du Hezbollah. Ça, c'était Charb... », se souvient Babouse. Ses assassins « n'ont pas gagné, car pour lui faire fermer sa gueule, ils l'ont tué. C'est minable. » Babouse a immédiatement repris le crayon. Le combat continue. ■

* Membre du Bureau national du SNJ-CGT

Tout a commencé en février 2006...

Le 6 février 2006, le SNJ-CGT publiait un communiqué dans lequel il apportait plusieurs « précisions » sur les « dessins satiriques représentant le prophète Mahomet », dont la « publication par un quotidien danois (qui les a lui-même repris d'une publication norvégienne) remonte au vendredi 30 septembre 2005 »⁽¹⁾. Le syndicat rappelait ainsi que « le quotidien *Jyllands Posten* est proche d'un gouvernement conservateur, lui-même allié au parti d'extrême droite de Pia Kjaersgaard, bien connu pour ses prises de position racistes et xénophobes. L'exploitation par les mouvements islamistes les plus radicaux, plus de quatre mois après la publication des dessins, est donc suspecte d'arrière-pensée. Les réseaux intégristes ont saisi l'occasion pour orchestrer une campagne sans précédent où la surenchère populiste est manifeste vis-à-vis de "l'Occident", présenté globalement et sans discernement comme l'ennemi absolu du monde arabe et de l'islam en particulier. »

« Certains dessins publiés par *Jyllands Posten* ont assurément "mordu le trait", mais les réactions sont démesurées. Elles ne justifient pas la condamnation implicite de la liberté d'expression, désormais relayée par tous les milieux religieux (islamiste, catholique, juif) et même par certains milieux politiques », ajoutait le SNJ-CGT, qui concluait : « Dans nos sociétés, le droit de critique par les journalistes doit être absolu, y compris le droit de critique des religions et de leurs manifestations. »

⁽¹⁾ En France, ces caricatures ont été publiées le 1^{er} février 2006 par *France-Soir* puis le 8 février par *Charlie-Hebdo*.

LES DÉRAPAGES de l'info en roue libre

Retour sur les heures de direct à la télévision : l'attentat à *Charlie-Hebdo*, la traque des frères Kouachi, la prise d'otages dans la supérette casher...

par Emmanuel Raoul *

B

FMTV vu par Cabu, c'est un cameraman et son car régie en train de filmer un homme prêt à se jeter dans un fleuve, lesté d'un lourd rocher : « Quand vous sauterez, un petit sourire pour nos téléspectateurs SVP. » Comme le destin ne manque pas d'ironie cruelle, le massacre de Cabu et ses potes a fourni à BFMTV l'occasion de passer juste derrière TF1 et France 2 en terme d'audience le jeudi 8 janvier, « un record historique de 10,7 % de PDA » dont s'est même vanté sur Twitter Alain Weill, le patron de NextRadio,

propriétaire de BFM. Devant le tollé suscité par cet enthousiasme aussi morbide que sordide, il a effacé son tweet. Mais tout le monde avait bien compris ce qu'il voulait dire : pour tragique qu'il fût, ce type d'évènement hors normes est une bénédiction pour les chaînes d'info, en particulier celles qui misent tout sur le direct et le sensationnalisme. Douze personnes abattues en plein Paris, une rédaction décimée, une traque de trois jours, deux prises d'otages simultanées avec à nouveau des morts, autant d'évènements « jamais vus » et « inouïs », qui ont de quoi donner une overdose d'adrénaline aux adeptes du « hard news ». Quand l'info part en roue libre, gare aux dérapages ! Un constat qui ne se limite pas aux seules chaînes d'info, car des manquements ou erreurs ont été observés dans la plupart des rédactions, le CSA en ayant relevé trente-six, qui ont donné lieu à quinze mises en garde et vingt-et-une mises en demeure. Comme souvent dans ces moments d'actualité brûlante, le premier risque, l'erreur la plus commune, est de donner des informations non vérifiées et de relayer des rumeurs. C'est ce qu'ont fait RTL, *Le Parisien* et France 24, en annonçant deux morts et vingt blessés à Dammartin-en-Goelle le vendredi 9 en fin de matinée. Des

infos non recoupées, des tuyaux percés provenant « d'une source policière » ou d'un expert des forces spéciales, il y en a eu aussi beaucoup sur les plateaux des chaînes d'info, lorsqu'il faut meubler l'antenne pour tenir le direct... Ainsi, juste après l'assaut sur la supérette Hyper Cacher, BFMTV assurait que deux preneurs d'otages se trouvaient sur place et avaient été tués. Si en presse écrite on dit que la vérité d'un jour n'est pas forcément celle du lendemain, dans l'info en continu, la vérité d'une minute n'est pas forcément celle de la suivante. Une info plus un démenti égalent deux nouvelles...

Le preneur d'otages appelle la rédaction de BFMTV

L'autre reproche de taille qui a été fait aux médias, c'est d'avoir mis en danger la vie des otages. Sur France 2, une jeune femme annonce en direct que son frère est caché dans l'imprimerie de Dammartin, à l'insu même des frères Kouachi. Heureusement pour ce graphiste, il n'y avait pas de télé sur son lieu de travail et les forces de l'ordre y avaient coupé internet. Ce n'était pas le cas dans l'Hyper Cacher de la porte de Vincennes, où Amedy Coulibaly est branché en permanence sur BFMTV. Il a même appelé la rédaction pour confirmer qu'il avait bien fait plusieurs victimes et qu'il fallait l'écrire sur leur bandeau ! On atteint là le comble du malsain. Pourtant, cette apparente fascination du preneur d'otages pour la couverture de ses

Le jour où le GIA a fait le JT

Sur Rue89, Bruno Masure signe un billet titré « Les télé et *Charlie Hebdo* : devoir d'informer ? Mon cul ! » L'ancien présentateur du 20 heures d'Antenne 2 y revient sur les attentats de 1995 à la station RER de Saint-Michel. Il fustige notamment le remplissage pour tenir l'antenne coûte sur coûte face à TF1, mais surtout il se reproche d'avoir à l'époque terrorisé le pays, faisant ainsi le jeu des poseurs de bombes. Ce soir là, « c'étaient, hélas, les idéologues du GIA qui avaient composé le "conducteur" du JT », écrit-il. Et les audiences furent très bonnes.

PAS D'AMALGAME!



propres actes n'a pas empêché le spécialiste police de BFMTV, Dominique Rizet, d'évoquer à l'antenne, deux heures avant l'assaut, la présence d'une personne restée cachée dans la chambre froide. Pour sa défense, le journaliste a affirmé tenir son info du RAID, qui l'aurait rassuré sur la sécurité des personnes réfugiées dans cette chambre froide. Problème : le RAID a opposé un ferme démenti. LCI s'est également vu reprocher d'avoir évoqué la présence de personnes dans la chambre froide. De plus, l'identité des frères Kouachi avait été révélée à l'antenne avant que l'avis de recherche ne soit officiellement diffusé par la police, ce qui aurait retiré à cette dernière tout effet de surprise. Un des plus gros écueils a certainement été d'évoquer l'identité d'un troisième homme, qui finalement n'avait rien à voir avec l'affaire. Cet élève de terminale a eu la mauvaise surprise, le jeudi matin au réveil, de se découvrir parmi les personnes les plus recherchées de France, avec déjà des pages Facebook appelant à son meurtre en guise de vengeance...

Des réseaux sociaux encore plus rapides

Dès le mercredi soir on a vu des perquisitions policières dans une cité de Reims couvertes en direct par des chaînes d'info, sans aucun recul ni information à donner, puisqu'au final il s'est avéré que les policiers procédaient à de simples recoupements... Autre scène surréaliste : ce

convoi de gendarmerie roulant vers Dammarville, suivi en direct par les caméras, de longues minutes passées à regarder des camionnettes éclabousser le bas côté sans qu'aucune information ne soit donnée. Typiquement le genre de moments où les limites du direct non stop vous pètent à la gueule...

A plusieurs reprises, les forces de l'ordre se sont plaint d'être gênées par la présence de journalistes filmant leur déploiement en direct, au risque de renseigner les preneurs d'otages. Ce qui pose de manière aiguë la question de la relation entre la police et la presse car si la sécurité des otages est une priorité, les journalistes ont le devoir d'informer le public et ne peuvent se muer en auxiliaires de police. Sauf à renoncer définitivement au direct, ce qu'a fait par exemple M6, qui a échappé ainsi à toute réprimande des sages du CSA.

Pourtant, même le direct des chaînes d'info est déjà dépassé par la vitesse des réseaux sociaux et c'est là un des plus grands défis, car infos et rumeurs y circulent à la vitesse de la lumière, constituant une source de renseignements mais aussi d'erreurs et de dérapages. C'est avant tout sur le web que la vidéo de la mise à mort du policier Ahmed Merabet est devenue virale, diffusée sans aucun filtre, floutage ou montage... Le CSA a reproché à France 24 d'avoir laissé entendre la voix du policier et le bruit

Le droit de blasphémer

Le blasphème a été défini par l'église catholique comme « tout propos ou acte irrespectueux contre Dieu ». En France, le blasphème n'est plus un délit depuis la révolution de 1789 et le dernier supplicié pour blasphème fut le jeune chevalier de la Barre, en 1766, accusé d'avoir chanté des chansons impies. Le droit de blasphémer découle de la liberté de conscience, de pensée et d'expression. Dans un état laïc, la justice n'a pas à faire respecter des dogmes religieux, comme par exemple l'interdiction de représenter le prophète. Cependant, le délit de blasphème existe encore dans nombre de pays européens (Allemagne, Irlande, Royaume Uni, Italie, Espagne, Grèce...). Ce qui explique sans doute la frilosité de nos voisins à publier la Une de *Charlie-Hebdo* du 14 janvier, représentant le prophète, la larme à l'œil, tenant une pancarte « Je suis Charlie », sous le titre : « Tout est pardonné ».

des coups de feu mais les internautes, eux, ont tout vu, tout entendu... C'est tout le paradoxe de la situation : si le CSA fait beaucoup de reproches aux médias audiovisuels, dont un certain nombre sont largement justifiés, les pires dérapages viennent d'Internet et des réseaux sociaux, qui ne sont pas régulés par le CSA, ni par quiconque d'ailleurs. ■

* Délégué syndical SNJ-CGT à LCI.

ATTENTAT À "CHARLIE-HEBDO": LA BOUCHERIE



LE TAPAGE DES MINUTES DE SILENCE

Les minutes de silence ont fait grand bruit. Un certain nombre de médias ont choisi de mettre en avant les perturbations causées par des élèves refusant l'hommage aux victimes du 7 janvier.
par Dominique Candille*

« **L**es choses se sont globalement bien passées », a tenu à souligner la ministre de l'Éducation nationale, Najat Vallaud-Belkacem. Les services des rectorats ont fait remonter environ soixante-dix cas de perturbations, un nombre à rapporter aux 60 000 établissements scolaires (écoles, collèges, lycées) du pays. « Je ne fais même plus attention à ce que racontent les médias au sujet de l'école et des jeunes », explique Christine, professeur d'histoire-géo et d'instruction civique dans un collège du Val-de-Marne⁽¹⁾. Elle en est presque blasée : « J'ai rarement entendu des analyses pertinentes. Les journalistes, dans leurs reportages, cherchent surtout à prouver un état de fait qui n'existe pas. »

Des débats dans les cours

L'enseignante ne nie pas que des élèves ont pu contester le bien fondé de cet hommage. Mais elle tient à remettre les choses dans leur contexte. Dans son collège, par exemple, les directives du rectorat sont tombées le jeudi 9 février à 11h50, juste une poignée de minutes avant l'hommage. Dans la matinée, les enseignants avaient dû se débrouiller pour organiser des débats dans leurs cours. Ils ne se sentaient pas tous compétents sur le sujet mais pas question pour eux d'imposer une minute de silence sans discussion ni réflexion. Dans sa classe, Christine fait le choix de montrer un éventail des Unes de *Charlie-Hebdo*, un catalogue des caricatures parues en France depuis la Révolution Française et des représentations de Mahomet dans la peinture musulmane. Les élèves, même ceux qui se déclarent choqués par les Unes de *Charlie*, décryptent les images, discutent, échangent parfois vivement, deux heures durant. Aucun ne justifie la tuerie et tous concluent que les caricaturistes sont

SCANDALE ET POLEMIQUE



des créateurs, que la liberté d'expression est un bien commun à défendre.

A midi moins une, les élèves de Christine se sont levés, les yeux rivés sur le cadran de l'horloge qui égrainait les secondes. Et à midi tapante, dans un même élan, ils ont applaudi. A tout rompre, préférant l'hommage à l'italienne au silence. « Je crois qu'ils se sont aussi applaudis, analyse Christine.

Ils étaient si fiers d'avoir réussi à s'écouter et à faire bloc contre la barbarie. »

(1) Lire aussi sur Mediapart une « adresse » des professeurs d'histoire-géographie « à certains intellectuels, journalistes, romanciers et tous ceux qui croient connaître les jeunes des quartiers populaires ».

* Membre du Bureau national du SNJ-CGT.

FRANCE TÉLÉVISIONS DE LA HONTE À LA COLÈRE

La façon dont France 3 a traité de l'attentat à *Charlie-Hebdo*, le jour même, et des manifestations, les jours suivants, est symptomatique de la volonté de la direction de France Télévisions de tirer un trait sur la rédaction nationale de cette chaîne.

par Dominique Candille

Le 7 janvier, une heure après l'attentat contre Charlie Hebdo, l'édition nationale du 12/13 sur France 3 faisait ses titres sur l'ouverture des soldes et les bains de mer en hiver. Des téléspectateurs réagissent aussitôt. Ils ne sont pas les seuls à être scandalisés : les journalistes de la chaîne publique sont révoltés par ce crash éditorial qui jette le discrédit sur France 3 et ils le dénoncent publiquement aussitôt. Les jours suivants, France 2 prend l'antenne en continu, réquisitionnant tous les moyens techniques, désormais mutualisés, entravant ainsi le travail des équipes de France 3 sur le terrain. Et alors que les citoyens se rassemblent par millions dans toute la France et que tous les journalistes et techniciens des stations régionales sont déjà mobilisés pour leurs JT régionaux de midi et de 19 heures, France 3 continue, le samedi après-midi, à diffuser jeux et séries ! La direction de France Télévisions refuse de s'expliquer devant les représentants syndicaux qui l'interpellent mais démet de ses responsabilités un cadre journaliste. Nathalie Saint-Cricq a eu plus de chance. L'éditorialiste de France 2 a pu, sans être ramenée au respect des principes professionnels, appeler à la délation en visant ceux « qui ne sont pas Charlie ».

« Honte de l'image qu'a donnée notre chaîne »

« Nous avons eu honte de l'image qu'a donnée notre chaîne », explique Véronique Marchand, journaliste à France 3 Lille et secrétaire générale du SNJ-CGT de France Télévisions, « et nous avons trouvé cela insupportable de

mépris pour notre travail. En plus, délibérément, la direction de France Télévisions n'a pas ou très peu utilisé nos reportages sur les manifestations régionales, qui ont pourtant rassemblé dès le 10 janvier 800 000 personnes. On nous a empêché de faire notre métier. Si les rédactions de tout le réseau France 3 avaient pu, avec la rédaction nationale, prendre l'antenne le samedi après-midi avec des directs depuis les antennes régionales, les équipes, bien ancrées dans leurs territoires, auraient sans doute apporté un autre regard, relaté les faits d'une façon différente et témoigné de ce qui se passait dans tout le pays et pas seulement à Paris. »

« Travail de sape »

Est-ce cette différence que la direction de France Télévisions veut étouffer ? En tout cas, elle a dévoilé ses véritables intentions et objectifs pour l'avenir. Son projet « Info 2015 » de fusion des rédactions nationales de France 2 et France 3 signe purement et simplement la mort de la rédaction nationale de France 3. Une mort par asphyxie qui a commencé il y a quatre ans, avec l'abandon du suivi des quartiers défavorisés et des reportages à l'étranger par les journalistes de France 3, qui étaient pourtant les rares à proposer un autre regard. Cette politique conduit inexorablement à un appauvrissement et à une uniformisation des contenus d'information. Sur France 2 et France 3, mêmes images, même hiérarchie de l'information, même traitement : une place démesurée accordée aux faits divers et aux événements météo, des directs privilégiés au

détriment du reportage... « Nous ne pouvons tolérer cet appauvrissement, ce travail de sape, au nom entre autres de la guerre pour l'audience avec les JT de TF1, poursuit Véronique Marchand. Depuis quatre ans, la rédaction nationale de France 3 subit humiliations, déclassement et « déprofessionnalisation », sur fond de révolution numérique gérée de façon calamiteuse. Le projet « Info 2015 » est aussi une menace pour l'indépendance de l'information sur France Télévisions. Il instaure une organisation verticale, autoritaire et hyper hiérarchisée, transformant les journalistes en simples exécutants. » Lors de son récent congrès, le SNJ-CGT de France Télévision a exigé le retour à l'autonomie éditoriale de chaque chaîne, afin d'offrir aux téléspectateurs-citoyens une plus grande pluralité de l'information de service public, face à une offre privée abondante. ■

Cachez ces femmes que je ne saurais voir

Deux femmes marchaient en tête du carré VIP lors de la manifestation du 11 janvier à Paris : la chancelière allemande Angela Merkel et Anne Hidalgo, maire de Paris. Les lecteurs du journal ultra-orthodoxe israélien *Hamevasser* ne le sauront jamais. Elles ont en effet été effacées de la photo car pour les juifs hassidiques, il est indécent de photographier des femmes...

Le discours anti-islam nourrit le racisme

La tuerie à *Charlie Hebdo* a libéré les passions racistes. Les dérapages se multiplient, des remarques « anodines » de journalistes comme David Pujadas, parlant de « musulman marié à une Française », à celles d'un Philippe Tesson se lâchant totalement : « D'où vient le problème de l'atteinte à la laïcité, sinon des musulmans ? [...] C'est pas les musulmans qui amènent la merde ? Il faut le dire. » Au lendemain des assassinats, lors de l'émission *On refait le monde*, sur RTL, le journaliste du *Figaro* Yvan Rioufol s'en prend violemment à Rokhaya Diallo, journaliste et écrivaine fondatrice des *Indivisibles* et l'exhorte à de se désolidariser de ces actes barbares. Et puis on apprend qu'un enfant de 8 ans est convoqué dans un commissariat, à Nice, pour avoir tenu des propos coupables de solidarité avec les « djihadistes ». Sur France 2, la journaliste Nathalie Saint Cricq incite à repérer « tous ceux qui ne sont pas *Charlie* »... La liste est longue et non exhaustive.

Un climat malsain

Le terrain avait été labouré depuis quelque temps. Eric Zemmour avait déjà proposé « la déportation des musulmans français » ; Marine Le Pen exigeait un débat national contre le « fondamentalisme islamique » ; le Bloc identitaire déclarait la nécessité de « remettre en cause l'immigration massive et l'islamisation » pour lutter contre le « djihadisme ». Ces déclarations, ces prises de position, cette obsession de voir dans « l'arabe » le danger, « l'ennemi intérieur », favorise un climat d'agressions et

DÉGRADATION DE L'AUTEL IMPROVISÉ EN HOMMAGE À "CHARLIE-HEBDO"



d'actes anti-musulmans et anti-arabes. Selon Christine Lazerges, présidente de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme, « pour la troisième année consécutive, les actes et menaces anti-musulmans progressent (226 faits en 2013, soit plus 11,3 points par rapport

à 2012). » Plus récemment, 147 actes anti-musulmans, ont été recensés entre le 7 et 31 janvier, selon un décompte communiqué le 4 février par l'Observatoire national contre l'islamophobie. ■

Jean Tortrat

Secrétaire général adjoint du SNJ-CGT

« Ne cédon pas à la peur »

Franco Siddi, ancien secrétaire général du FNSI, le syndicat italien des journalistes, a participé, au côté d'autres journalistes étrangers, à la manifestation parisienne du 11 janvier. Il en garde le souvenir de manifestants « qui disaient non à la haine et à la violence, non à la mort et oui à la paix, à la tolérance, à la coexistence démocratique ». Extraits d'une tribune qu'il a envoyée au SNJ-CGT.

On peut bien critiquer la presse, l'attaquer dans une confrontation d'idées, mais non lui infliger des blessures mortelles, parce que, dans ce cas, c'est la liberté, la coexistence pacifique de tous, qui sont blessées. La France a réagi, sans se laisser aller à la haine, d'abord avec la force de ses principes et des valeurs essentielles de la civilisation démocratique. Et l'Europe s'est réveillée face à la terrible tragédie perpétrée par le terrorisme à Paris, et resserrée sur ces principes et valeurs. D'autres pays, dont l'Italie, ont réagi en montrant la prise de conscience de l'enjeu de la terreur qui nous touche de si près et la conscience que la liberté d'information est une valeur fondamentale. Il y a eu des manifestations dans plusieurs villes italiennes. A Rome, devant l'Ambassade de France, une veillée aux chandelles a été organisée, parrainée par le syndicat des journalistes, FNSI, et les associations travaillant dans le domaine des droits civils, de l'intégration sociale et de la légalité, à laquelle ont assisté des milliers de personnes. Des manifestations de solidarité et des débats sur la liberté d'expression se sont déroulés dans de nombreuses autres villes et dans les écoles. La liberté de la presse : un bien que nous mesurons surtout quand elle est refusée ou affaiblie.

Tentative d'imposer le bâillon en Italie

L'Italie, sur le sujet, réagit quand il y a un danger grave, insupportable, comme quand il y a eu des tentatives répétées d'imposer un bâillon à l'information. Surtout le projet de loi, avec de nombreux interdits aux journalistes, proposé par le gouvernement

à l'époque présidé par Berlusconi, qui voulait maintenir le secret sur les écoutes téléphoniques effectuées pendant les enquêtes judiciaires et en interdire la publication. Le 3 octobre 2009, 300 000 personnes manifestèrent avec les journalistes dans les rues de Rome et des milliers dans d'autres villes. Ce projet de loi fut stoppé. La même chose se produisit, trois ans après, à l'occasion d'un autre projet de loi, concernant alors la diffusion. Maintenant, avec des propositions émanant de parlementaires de différents partis, on assiste à de nouvelles tentatives d'imposer des restrictions au droit et au devoir d'informer. La confrontation est serrée. L'attention de l'opinion publique est moins importante que dans le passé. Le pays est aux prises avec la crise économique, avec l'incertitude concernant l'emploi et les salaires, avec la montée du chômage. La nécessité détermine les urgences sociales. Mais après Paris, l'Italie aussi est secouée : la liberté d'expression n'est jamais assurée pour toujours, même pour ceux qui l'ont dans leur ADN. Les dangers, qui se cachent dans plus d'un des aspects de la crise qui affecte directement l'édition, l'emploi et l'autonomie des journalistes, sont nombreux et peuvent être dévastateurs et destructeurs dans nos villes et nos communautés. Il faut encourager la façon dont Paris, le 11 janvier, a pleuré ses



morts et a manifesté sa foi collective dans la liberté d'expression et de presse : afin de promouvoir, universellement, une culture du respect de l'information, du pluralisme et de la tolérance, du travail des journalistes et de leur autonomie ; pour éviter de revenir en arrière et que les gouvernements et les pouvoirs essaient, ici et là, de mettre la main sur la presse, afin de limiter sa liberté et ses horizons. Ne cédon pas à la peur. Le prix payé est élevé. Mais la violence et les massacres n'imposeront pas le silence, n'écraseront pas l'esprit critique. Il faut lutter encore pour la liberté : cela en vaut la peine. ■

RÉACTIONS INTERNATIONALES

La Fédération des journalistes arabes dénonce une « déclaration de guerre »

Réagissant à l'attentat contre la rédaction de *Charlie-Hebdo*, la Fédération des journalistes arabes a condamné, le 8 janvier, un « acte terroriste infâme, indépendamment de l'identité de ses auteurs, de leurs motivations et de leurs justifications de ce crime odieux ». Extrait du communiqué : « La Fédération des journalistes arabes considère cette tuerie comme une déclaration de guerre par des éléments terroristes contre la liberté d'expression. En ciblant les journalistes et les entreprises de médias dans leur mission d'information, ces derniers essaient d'éliminer les témoins des crimes commis tantôt au nom de la religion, tantôt au nom de la sécurité et la stabilité dans de nombreux pays à travers le monde. La Fédération des journalistes arabes exprime sa solidarité avec les collègues journalistes français et reste confiante quant à leur capacité à surmonter cette catastrophe, à faire face à ses conséquences et à toutes les tentatives d'intimidation et de terrorisme envers les journalistes, ainsi qu'à faire échouer toute tentative de restriction des libertés de la presse, d'opinion et d'expression. »

Turquie : le « retour de la censure »

Le quotidien turc laïc *Cumhuriyet* a repris et traduit, dans son édition du 14 janvier, une partie du contenu du numéro du même jour de *Charlie-Hebdo*. Juste après son impression, le contenu du journal turc a fait l'objet d'un contrôle de la police, supervisé par le procureur de la République. Même si sa diffusion n'a pas été interdite, le Syndicat des journalistes de Turquie (TGS), soutenu par la Fédération européenne des journalistes (FEJ), a condamné cette tentative d'obstruction, évoquant un « retour de la censure et une violation [...] de la Constitution ». Par ailleurs, un

tribunal turc a ordonné le blocage des pages des sites internet qui reprenaient la caricature du prophète Mahomet publiée en une de *Charlie-Hebdo*. « Il est incompréhensible de voir le Premier ministre turc Ahmet Davutoglu participer avec nous à la marche pour *Charlie-Hebdo* à Paris puis de constater que de retour au pays, son pouvoir s'attaque aux journaux et aux journalistes qui veulent manifester leur solidarité avec *Charlie-Hebdo*. Les autorités turques doivent tout faire pour assurer la sécurité et la liberté d'expression dans le pays », a réagi Mogens Blicher Bjerregård, le président de la FEJ.

Menaces contre une journaliste marocaine

Le SNJ, le SNJ-CGT et le Syndicat national de la presse marocaine (SNPM), membres de la Fédération internationale des journalistes (FIJ), ont dénoncé, le 20 février, « les menaces de mort lancées à partir d'un compte Twitter contre la journaliste Zineb El Rhazoui, qui collabore à *Charlie-Hebdo*, ainsi que contre son mari, l'écrivain marocain Jaouad Benaïssi ». « Quelques semaines après la tuerie perpétrée à Paris contre l'équipe de *Charlie-Hebdo*, et encore ce week-end après les attaques à Copenhague, ces appels au meurtre montrent que les inspirateurs de ces discours de haine n'ont pas désarmé. Leur but est de mettre fin au droit d'expression et de bâillonner la liberté de la presse et de faire peur aux journalistes », estiment les trois syndicats, qui appellent les journalistes à exercer leur métier « sans autocensure et sans remettre en cause le droit au blasphème ».

Après Paris, Copenhague

Le 14 février, une fusillade a fait un mort dans un centre culturel de Copenhague, où se tenait un débat sur le blasphème et la liberté d'expression, auquel participait le caricaturiste suédois Lars Vilks, qui avait publié en 2007 des caricatures de Mahomet. Le SNJ, le SNJ-CGT et la CFDT-Journalistes ont condamné « vigoureusement » cet attentat et « tout aussi fermement le meurtre perpétré quelques heures plus tard contre un homme juif qui se tenait devant la grande synagogue ». « Une fois de plus, c'est la liberté d'expression qui a été visée par ces attaques qui, d'où qu'elles viennent, ne peuvent être tolérées », estiment les trois syndicats, qui concluent : « S'il ne peut être question de céder aux groupes proférant les discours de haine, pour autant ce type d'attentats – en France avec *Charlie-Hebdo* ou samedi à Copenhague – ne doit pas être l'occasion pour imposer en France ou en Europe un Patriot Act, sous une forme ou une autre. C'est la démocratie qui serait perdante. »

FIN DE
L'UNITÉ NATIONALE



Gilles Balbastre

« Insuffler des formes différentes, progressistes »



«U

ne opération de blanchiment d'une grande partie de la presse, d'un système économique... »

Voilà comment le journaliste et documentariste Gilles Balbastre, co-réalisateur des « Nouveaux chiens de garde », juge certaines prises de position concernant *Charlie-Hebdo*. « *Charlie-Hebdo* est indépendant et sans pub... », rappelle-t-il. Sur ce sujet comme les autres, « les mêmes mecs tournent partout ». « Les titres alternatifs – *Fakir*, *Le Monde diplo*, *l'Huma*, *Politis*... – ont du mal à se faire entendre et à porter. Il y a besoin d'une modification profonde du champ des médias en France. » Pour lui, « la presse alternative n'est pas une finalité, c'est la presse tout court qui est la finalité ». Mais, tout en travaillant à cette révolution, on peut « insuffler des formes différentes, progressistes ». D'où un besoin de financement. « Le crowdfunding, c'est séduire, se vendre. C'est la méthode capitaliste, libérale. » Lui a créé la plate-forme Nada-info⁽¹⁾, avec appel à participer au financement d'une « information "biologique", sans aucune trace de libéralisme ni de publicité, sans collusion ni connivence, fabriquée par des journalistes professionnels élevés en liberté, entièrement nourris à l'investigation, attentifs à la maturation complète de leurs enquêtes », une « information certifiée "Label rouge-vert" ». Sur le modèle des Amap (associations pour le maintien d'une agriculture paysanne), Gilles Balbastre milite pour la création « des Amip (associations pour le maintien de l'information progressiste) ». Depuis

le lancement de Nada-info, il a recueilli un peu moins de 20 000 euros, qui ont permis de boucler un premier documentaire « Cas d'école »⁽²⁾, qui sortira d'ici peu. « Pour le moment, je ne me paie pas. Nada n'existera que si on peut payer les gens en respectant les conventions collectives », confie-t-il. Les contacts noués lors des projections-débats des « Nouveaux chiens de garde » lui valent aussi « des propositions concrètes » de financement de documentaires, par exemple sur la réforme ferroviaire ou sur l'image des fonctionnaires. « Si quelque chose est possible, c'est autour du monde du travail et syndical. Il y a aujourd'hui tellement d'attaques contre le monde du travail qu'un journaliste

objectif, avec beaucoup de guillemets, rendra forcément service au monde du travail. On n'a pas les moyens de Pinault, Dassault ou Bolloré, mais regroupés, on peut être une force considérable pour financer le travail de journalistes indépendants. » ■

par Ludovic Finez (texte et photo)

(1) Nada-info.fr

(2) Le décryptage d'un emballement médiatique après le suicide d'une collégienne de Lens, « érigé par la presse en exemple typique du "phénomène" de harcèlement scolaire ».



AIDES À LA PRESSE

Un «amendement Charb» mais à quel prix ?

Le désengagement de l'État au profit des grands acteurs de l'économie d'internet tue le pluralisme, en favorisant les groupes les plus riches.

par Grégory Marin*

LA TVA DU LIVRE ÉLECTRONIQUE RÉSOUT CELLE DU LIVRE PAPIER



La presse ne doit pas être soumise aux appétits financiers. Cela sonne comme une évidence et pourtant la concentration en ce domaine s'accélère, de Drahi à *Libération* (et maintenant au groupe L'Express) au trio Bergé-Niel-Pigasse au *Monde*, en passant par les empires papier de la presse régionale, qui ont partagé la métropole en quatre ou cinq grandes régions... L'orientation prise par les dernières réformes illustre une dérive, de la sacralisation d'une information libre comme un des piliers de notre démocratie vers une prime à l'uniformisation de la lecture et de la pensée. Car le système actuel conditionne les aides à l'engagement des journaux sur leurs fonds propres, ce qui privilégie immanquablement les riches. On en arrive à une distorsion telle qu'en 2013 – les chiffres 2014 ne devraient pas être trop différents –, les premiers aidés – et bien aidés, entre 6,9 et 16,1 millions d'euros – sont les plus à l'aise financièrement: *Le Figaro*, *Le Monde*,

Aujourd'hui en France - *Le Parisien* pour les quotidiens, *Télérama*, *Le Nouvel Observateur* (groupe Le Monde) et *Télé 7 jours* pour les hebdomadaires.

Au bon vouloir de la commission Google

D'un autre côté, le glissement en cours des aides à la presse papier vers le numérique est emblématique: les pouvoirs publics, emmenés par une

ministre de la Culture qui ne croit plus au papier, confie officiellement la gestion de l'investissement numérique au fonds Google, les mêmes qui pillent sans retenue les contenus des rédactions ! Belle contrepartie: en se désinvestissant, le gouvernement a laissé se déchaîner les appétits du géant d'internet. Il faut pour les journaux et groupes de presse qui souhaitent obtenir des aides à l'investissement numérique s'agenouiller devant la commission Google et prouver que leur « produit »

sera rentable. Difficile, dans ces conditions, de proposer au nouveau banquier du net « une grille de lecture sociale et écologiste qui n'enthousiasme guère les courants dominants de l'économie », pour paraphraser Denis Sieffert, dans *l'Humanité* du 24 février dernier. Seul coin de ciel bleu dans cette grisaille capitaliste, l'adoption par le Sénat, début février, de « l'amendement Charb », du nom de l'ancien directeur de *Charlie-Hebdo*, dans le cadre de la loi sur la presse. Le texte ouvre à une déduction d'impôt les dons de particuliers aux entreprises de presse de moins de cinquante salariés: 30 % des sommes versées pour les titres de la presse d'information politique et générale et jusqu'à 50 % lorsque cet investissement concerne les entreprises solidaires de presse. Pour arracher cette victoire, il aura fallu des morts. Que faudra-t-il pour assurer une réelle indépendance de la presse française ? ■

Rééquilibrer et conditionner les aides publiques

Dans le document d'orientation adopté lors de son congrès d'octobre 2013 à Marseille, le SNJ-CGT revendique « une réforme profonde des aides à la presse ». Notre syndicat réclame de « rééquilibrer les affectations des aides à la presse, avec une attention particulière pour ceux qui, contribuant à la réflexion civique, ont de faibles ressources publicitaires ». Le SNJ-CGT pose d'autres conditions: « Pour bénéficier des aides publiques, les entreprises de presse doivent employer des journalistes professionnels, essentiellement en CDI. Le

recours abusif aux précaires (CDD à répétition, journalistes permanents indûment rémunérés à la pige, faux CLP...) sera pénalisé. Nous réaffirmons la revendication de la CGT de limiter le taux de précarité à 10 % dans les entreprises. L'indépendance rédactionnelle est la condition d'une information pluraliste. En cas de mutualisation des pages, d'externalisation, de recours à la sous-traitance, les aides doivent être dégressives, car ces dérives mettent à mal non seulement le pluralisme, mais aussi les emplois. »

* Délégué syndical à l'Humanité et membre du Bureau national du SNJ-CGT.

« Là-bas si j'y suis » sur le Net

« E

n France 180 entreprises font faillite chaque jour, 300 000 depuis 2008. Du malheur par millions mais aussi des profiteurs de crise. La multiplication des plans sociaux a engendré une véritable industrie de la faillite qui peut rapporter gros, très gros. À qui ? Comment ? » Voilà comment était présentée l'émission *Là-bas Hebdo*, enregistrée le 4 mars dernier, en public, au bar-restaurant le Lieu Dit à Paris. Parmi les invités, l'ex-délégué CGT de Continental Xavier Mathieu, l'avocat Fiodor Rilov, la comédienne Audrey Vernon et le journaliste de *l'Humanité Dimanche* Cyprien Boganda. Cette septième édition de *Là-bas Hebdo* avait été précédée d'émissions ayant pour thème « Comment reconnaître un antisémite ? », « La Grèce veut la lune » ou encore « Terroriste ou résistant ». Écarté des programmes de France Inter en juin 2014, officiellement pour cause de limite d'âge, Daniel Mermet a créé son propre média. Un site internet payant⁽¹⁾ animé par une équipe de professionnels : journalistes, réalisateurs sons et images, responsable des abonnements... L'objectif phare ? Produire à terme un « 7/9 neuf » hebdomadaire, en référence à la tranche horaire reine en radio. « Pour ce faire, nous nous sommes calqués sur le scénario de Daniel Schneidermann, qui a réussi à relancer "Arrêts sur image" après son éviction brutale de la télévision. Nous avons aussi rencontré d'autres acteurs comme Mediapart et d'autres formes de sites, de modèles économiques. Nous avons beaucoup consulté avant de lancer notre campagne d'abonnement lors de la Fête de l'Humanité, en

septembre », confiait Daniel Mermet dans une interview à *Liberté-Hebdo*, en novembre dernier. Ce site n'est pour lui pas « un refuge ou un repli » mais plutôt « une façon de continuer la castagne », avec pour objectif « la lutte contre le néo-libéralisme, cette forme du capitalisme imposée depuis vingt ou trente ans, une dimension poétique, le pas de côté, d'autres expériences que les combats politiques et sociaux, du son, de l'image et de la vidéo... »

Et Daniel Mermet de développer sa vision du journalisme : « Nous sommes journalistes. Mais comment ne pas s'engager dès lors que nous sommes des témoins ? Cela ne relève pas d'a priori. Rien d'extraordinaire à cela. Sur les tranches d'info de 7 heures - 9 heures, il suffit d'écouter : il y a des propos très clientélistes – élaborés pour différentes catégories d'auditeurs – mais sur le fond, on peut parler de pensée unique, notamment en matière économique, qui relève d'un analyse libérale :



Le 17 novembre dernier, Daniel Mermet à l'Ecole supérieure de journalisme de Lille, lors d'un débat organisé avec les Amis de Là-bas si j'y suis et le Club de la presse du Nord-Pas-de-Calais.

la dette est énorme, il faut baisser les dépenses publiques, l'Allemagne est le modèle... C'est le catéchisme qu'on nous sert quotidiennement. »

photo Gérard Rouy

(1) www.la-bas.org

M

ercredi 3 septembre 2014, entre 5 h et 23 h, France Inter a consacré dix-huit minutes de son temps d'antenne, soit 1,7 %, « aux ouvriers, employés, travailleurs, classes populaires, appelez-les comme vous voulez », rapporte l'enquête réalisée par le journal *Fakir*. Ici, un son dans une friperie Emmaüs, là un autre à l'agence Pôle emploi de Brest... C'est sur ce type de constat que le collectif « De l'air à France Inter », emmené par *Fakir*, a fédéré des partis politiques, des associations et des syndicats, dont le SNJ-CGT. Le collectif a envoyé un courrier à Laurence Bloch, directrice de France Inter pour dénoncer le fait que « les classes populaires sont presque absentes de votre antenne. [...] Que la principale radio de service public rende ainsi invisible, inaudible, quotidiennement, la "France d'en bas", que la majorité de la population soit passée sous silence, que ses préoccupations

soient tues, voilà qui nuit manifestement au bon fonctionnement de la démocratie. » But de la campagne ? « Que les auditeurs reprennent la parole, pas seulement à l'antenne, mais aussi dans les instances de Radio France », détaille le blog créé pour l'occasion⁽¹⁾, qui revendique « une émission quotidienne de reportage et de critique sociale (et pas à deux heures du matin...) » et « des sièges pour les auditeurs au Conseil d'administration (aux côtés des membres du CSA, des parlementaires, des représentants du personnel) ». Diverses opérations ont déjà été organisées. Parmi elles, des distributions de tracts devant les antennes régionales de France Bleu et une soirée le 12 janvier à la

Opération « De l'air à France Inter »

Bourse du travail, à Paris, à laquelle ont participé Emmanuel Vire, secrétaire général du SNJ-CGT et Lionel Thompson, du SNJ-CGT de France Inter.

(1) <http://delairafranceinter.ouvaton.org/>

Élection à la Commission de la des Journalistes

La liberté de la presse est un combat !

Rien n'est jamais acquis. La liberté de la presse, garantie par la loi et les droits de l'Homme et du citoyen, doit être défendue contre ses ennemis déclarés ou sournois.

L'obscurantisme et les dictatures sont inconciliables avec la liberté d'informer. Les attentats contre *Charlie Hebdo* le 7 janvier et contre une conférence « Art, blasphème et liberté d'expression » à Copenhague en février dernier démontrent douloureusement que notre profession reste une cible pour ceux qui ne tolèrent pas la liberté d'expression. L'actualité de notre combat pour la liberté de la presse est ainsi tragiquement mise en évidence. Mais la violence et la barbarie ne sont pas les seules manières d'étouffer la liberté de la presse. Face aux discours compassionnels faut-il rappeler que *Charlie Hebdo* risquait avant l'attentat de disparaître faute d'une juste politique

des aides à la presse ? On peut tuer le pluralisme en le privant des moyens de vivre. On peut tuer l'information en multipliant les pressions sur les journalistes. Les interventions des gouvernements successifs dans le choix des éditorialistes, des dirigeants de la presse écrite ou audiovisuelle doivent cesser. Nous revendiquons le contrôle des rédactions sur les choix éditoriaux. **La question clé est aujourd'hui l'indépendance juridique des rédactions.**

Autocensure et annonceurs

Les pressions économiques sur une presse en difficulté, la mainmise des industriels et des banquiers sur les chaînes privées, les restrictions

budgétaires sur l'audiovisuel public et sur l'AFP sont aussi des obstacles à une information de qualité et à notre liberté d'informer.

Telle entreprise organise le flicage de ses salariés ? « Mieux vaut se faire discret, c'est un gros annonceur. » Telle autre vend des cosmétiques du genre « Avant j'avais des rides, maintenant j'ai des boutons » ? « Chut, elle nous achète des spots. » Tel média appartient à un gros groupe industriel qui délocalise ? « Doucement, il ne faut pas dire du mal des actionnaires. » N'est-il pas temps de dénoncer l'accaparement des Dassault, Bouygues, Lagardère, Niel, Bergé, Pigasse ou autres Bolloré, Drahi, Crédit mutuel ou Crédit agricole ? Cette dépendance

Carte d'Identité Professionnels



des médias à l'égard des grandes entreprises et de la publicité engendre trop souvent une autocensure des rédactions, une forme sournoise d'atteinte à la liberté de la presse.

Nous revendiquons des droits nouveaux pour que les journalistes puissent diffuser une information utile au grand public, sans censure ni contrainte.

Secret des affaires, une tentative déjouée

Le SNJ-CGT a pris l'initiative d'une riposte contre la loi dite « Macron » dans sa totalité, et en particulier contre des articles sur le « secret des affaires ». Au prétexte de protéger les entreprises contre la concurrence, le gouvernement s'apprêtait à faire voter une mesure

contre l'information du public et des journalistes. Ce projet (art. 64) prévoyait une peine de trois ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende pour avoir révélé sans autorisation ou pour avoir détourné toute information protégée au titre du secret des affaires. Avec cette disposition, les laboratoires Servier, par exemple, auraient pu poursuivre, au moment des faits, la pneumologue qui a révélé à la presse le scandale du Médiateur.

Le SNJ-CGT, avec le Syndicat de la magistrature, le Syndicat des avocats de France et la Ligue des droits de l'Homme, a fait échec à cette disposition, finalement retirée.

Cependant, la vigilance et la mobilisation s'imposent, car une directive

Qui vote ?

Tous les possesseurs de la carte 2015 à la date du 17 avril 2015, ainsi que les journalistes honoraires.

Quand et comment voter ?

Par vote électronique

À partir du vendredi 24 avril, 17 heures, jusqu'au mardi 12 mai, 13 heures.

Par correspondance

Le courrier doit être arrivé au plus tard le matin du 12 mai.

Au siège de la commission

Le mardi 12 mai, de 9 h à 13 heures.
CCIJP, 221, rue La Fayette, 75010 Paris.
www.ccijp.net

européenne sur ce sujet, semblable à cette disposition sur le secret des affaires est en cours d'élaboration. La lutte n'est pas terminée.

De la même manière nous attendons toujours une nouvelle loi garantissant une protection efficace des sources.

Solidarité internationale des journalistes

Notre syndicat est membre de la Fédération internationale des journalistes, qui regroupe environ 600 000 membres, dans plus de cent pays. Le combat pour la liberté de la presse est universel.

On a vu parader dans la manifestation pour *Charlie Hebdo* des chefs d'État dont la présence tragi-comique ne pouvait qu'indigner. Et il a fallu ►►

► toute la détermination des syndicats de journalistes pour que ces tartuffes ne marchent pas devant les familles et la rédaction de *Charlie Hebdo*. Pour n'en citer qu'un, le premier ministre turc, qui censure *Charlie* dans son pays, emprisonne les journalistes par dizaines mais prétend défendre la liberté de la presse à Paris. De Gaza, où les journalistes se font tirer dessus ès-qualités, à Dallas où le journaliste Barrett Brown croupit en prison pour avoir fait son travail

d'investigation. **Partout où la liberté de la presse est méprisée, voire combattue, le SNJ-CGT est partie prenante de la solidarité internationale.**

Unité des syndicats de la profession

Notre syndicat a conscience que la liberté de la presse est l'affaire de tous les acteurs salariés de notre profession. C'est dans l'unité qu'il faut dénoncer les restrictions budgétaires entravant l'audiovisuel public, les menaces sur

l'avenir de l'AFP, les fermetures de titres, mais aussi les dérives de l'information *low cost* et la réduction dramatique des enquêtes sur le terrain.

L'élection des représentants des journalistes à la CCIJP est une occasion pour nous tous et toutes de montrer notre attachement à cette profession, à ses valeurs, à son indépendance et à son utilité pour la démocratie.

**ALORS VOTEZ EN NOMBRE
VOTEZ SNJ-CGT**

CSA : quelle crédibilité ?

D'ici au 22 mai prochain, le CSA va désigner le nouveau président de France Télévisions (FTV). Une procédure en apparence plus transparente, plus démocratique que la nomination directe par le président de la République. Si l'on gratte un peu, on perçoit vite l'illusion de démocratie. Le CSA, au vu de la provenance de ses membres, est une institution élitiste, parisienne et technocratique. Alors que la télévision s'adresse à la grande masse de la population, le CSA reste fermé à la représentation des citoyens-télespectateurs,

des syndicats, associations, artistes et créateurs, des territoires.

Dans ces conditions, quelle crédibilité peut-on accorder au CSA quand il déplore le manque de diversité sur les antennes de FTV, comme parmi son personnel ou lorsqu'il pointe le conformisme de la ligne éditoriale de ses journaux ?

Preuve supplémentaire d'un déni de démocratie, le CSA a décidé que les auditions des candidats à la présidence de FTV se feraient à huis clos. De toute façon, le « rapport Schwartz » a été commandé par le

gouvernement pour imposer « sa feuille de route » au futur PDG de FTV devenu simple gestionnaire.

Le gouvernement socialiste est passé à côté d'une réforme qui aurait dû introduire plus de démocratie en élargissant la représentativité d'un nouveau CSA. Il donne des arguments aux démagogues prompts à dénoncer les élites pour mieux justifier une reprise en mains autoritaire, à l'instar de Nicolas Sarkozy en 2010.

Claude Guéneau, candidat à la Commission de 1^{re} instance

Bilan de mandat Résister aux pressions

Pour ce bilan, il faudra se satisfaire d'avoir résisté. S'il nous est arrivé d'obtenir des avancées par le passé (attribution des cartes de presse à des journalistes travaillant dans des sociétés de production ou sur Internet, demi-Smic comme niveau de revenus exigé), le mandat 2012-2015 des élus du SNJ-CGT aura plutôt consisté à tenir bon sous différentes pressions.

Non, on ne peut pas être journaliste quand on travaille pour un site qui essaie de cacher son appartenance à une marque de produits de toilette masculine. Oui, on peut être journaliste dans une émission comme le *Petit Journal* qui remplit à la télé un rôle souvent proche de celui de *Charlie* en presse écrite. Non, on ne peut pas être journaliste quand on est auto-entrepreneur ou travailleur indépendant, car on devient alors simple prestataire et aucune clause de la convention collective (conscience ou droit de retrait) n'est plus applicable. Non, on ne peut pas être journaliste et intermittent parce qu'essayer de dire, expliquer, décrypter la réalité n'a rien à voir avec un spectacle. Nous avons d'ailleurs obtenu que la Commission



rappelle très officiellement à l'ordre les producteurs et les diffuseurs, même dans le service public, qui abusent de cette confusion des genres. Privés de leur carte de presse, et donc d'une relative mais certaine protection, leurs envoyés spéciaux mettent parfois en péril leur sécurité pour assurer les marges financières de leur employeur.

Résister, c'est aussi tenir une ligne pour que les décisions de la Commission conservent leur cohérence, soient compréhensibles par tous. Il faut parfois se contenter d'avoir tenu ses positions, de ne pas avoir reculé : c'est autant de chemin gagné pour repartir dans le bon sens.

**Les élu/e/s du SNJ-CGT.
Photo : Thomas Ribolowski**

Non au Patriot Act

Pose de micros, surveillance informatique, géolocalisation... Un projet de loi gouvernemental veut mettre les citoyens sous surveillance. La CNIL a dénoncé immédiatement ce « projet aux conséquences particulièrement graves sur la protection de la vie privée et des données personnelles ». Elle s'est notamment inquiétée que les journalistes, avocats et médecins ne soient pas protégés contre ces intrusions



dans l'exercice de leur métier. Le candidat Hollande avait promis une protection renforcée des sources des journalistes, mais sous sa présidence les attaques contre la liberté d'information se sont multipliées. Après avoir déjoué la tentative « secret des affaires », nous voilà tous menacés d'être suspectés, écoutés, fliqués sous prétexte de

rechercher quelques supposés « terroristes ». Nous ne pouvons tolérer ces atteintes aux libertés individuelles et à la liberté de l'information. Ce n'est pas en agitant les périls qu'on mène le combat des idées face à la xénophobie et à l'intolérance. Au contraire, les journalistes ont besoin de plus de droits pour enquêter librement et donner aux citoyens toutes les clefs pour comprendre notre monde.

Emmanuel Vire, Secrétaire général du SNJ-CGT. Candidat à la Commission Supérieure

Une carte d'indépendance

La carte de presse est un outil de travail. Elle est attribuée par une commission paritaire, dont les représentants des journalistes sont élus. Contrairement à d'autres pays où l'employeur en décide, ce mode d'attribution protège l'indépendance des journalistes. Le vote triennal pour son élection est donc important.

En effet, le gouvernement et le patron viennent de restreindre le paritarisme des conseils de prud'hommes (loi Macron). Ils ont pris prétexte pour ce faire de la faible participation aux élections prud'homales de 2008. Si les journalistes ne font pas l'effort de voter, ce même

prétexte peut servir contre la CCIJP. Au contraire, une participation importante au scrutin confortera la Commission. En votant dès le 1^{er} tour, nous aidons notre profession à se protéger contre de possibles remises en cause d'un facteur important de liberté dans la recherche et le traitement de l'information.

L'argent aussi entre en jeu. L'organisation d'un second tour a un prix

et cet argent sera mieux utilisé ailleurs (modernisation des moyens, stabilité des droits d'examen, salaires des employé(e)s, etc.)

NE MANQUEZ SURTOUT PAS CE RENDEZ-VOUS IMPORTANT ! DU 24 AVRIL AU 12 MAI, VOTEZ !

Phuong Nguyen, candidate à la Commission de 1^{re} instance



UN VOTE MASSIF DES JOURNALISTES RENFORCERA L'INDÉPENDANCE DE LA PROFESSION

Un appel de Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT

L'assassinat des journalistes de *Charlie Hebdo* a été un choc pour l'ensemble des militants de la CGT dont l'histoire syndicale a été nourrie des nombreux dessins de Charb, Wolinski, Tignous... Les publications de la CGT ont toujours accordé une grande place au dessin de presse. Nous ne sommes d'ailleurs pas épargnés par la caricature et nous en rions... le



plus souvent. Car la liberté d'expression est un des fondements de notre démocratie et doit être défendue avec force.

Alors que la crise économique s'intensifie, que des millions de salariés sont exclus du marché du travail, les journalistes sont

eux aussi touchés de plein fouet par les politiques d'austérité. Fermetures de titres, diminution constante des moyens accordés à l'audiovisuel public engendrent des suppressions de postes par milliers et une précarité grandissante. Avec de graves conséquences sur la qualité de l'information et le pluralisme.

Défendre la liberté de l'information est au cœur du combat mené par la CGT et le SNJ-CGT. C'est pourquoi je vous appelle à apporter votre soutien à ses candidat(e)s à l'élection de la CCIJP.

Appel à voter

SNJ-



Dessin offert par Georges Wolinski au SNJ-CGT pour l'élection à la CCIJP de 2000.

- Parce que la liberté d'information est un combat.
- Parce que la carte de presse est un symbole fort à l'heure où la confusion entre information et communication est entretenue et où le métier de journaliste est menacé.
- Parce que nous devons affirmer plus que jamais la nécessité de l'indépendance des rédactions face à la mainmise des groupes industriels et financiers.
- Parce que nous devons faire échec aux Google et autres géants des télécommunications.

À PARTIR DU 24 AVRIL 17H ET JUSQU'

CGT

- Parce que nos employeurs nous demandent « d'informer vite plutôt que bien. »
- Parce que nous dénonçons les fermetures de titres, les salaires indécents, la précarisation.
- Parce qu'en apportant notre voix au SNJ-CGT
 - nous exprimons notre volonté d'imposer une information de qualité, vérifiée, recoupée, mise en perspective, diversifiée
 - nous appuyons son action pour la conquête de droits nouveaux et la défense de notre statut, garantie du droit à l'information pour chaque citoyen.

Premiers signataires

- Gilles Balbastre, co-auteur des Nouveaux chiens de Garde
- Valérie Barbe, Radio France
- Georges Bartoli, reporter photographe pigiste
- Pierre Barbancey, grand reporter à *l'Humanité*, prix Bayeux du reportage de guerre 2002
- Dominique Carlier, secrétaire de rédaction à *Auto Plus*
- Maria Carmona, AFP
- Mona Chollet, *Le Monde diplomatique*
- Michel Diard, ancien secrétaire général du SNJ-CGT, vice-président de la commission journalistes de la SCAM
- Vittorio de Filippis, *Libération*
- Jean Charles Fontlupt, RFM Groupe Lagardère
- André Garcia, grand reporter à France Télévisions
- Isabelle Hanne, *Libération*
- Patrick Issert, reporter à *l'Équipe*
- Patrick Kamenka, membre suppléant du comité directeur de la FEJ
- Patrick Lafayette, journaliste sportif pigiste
- Veronique Lopez, rédactrice en chef de *la NVO*
- Grégory Marin, reporter service Politique à *l'Humanité*
- Rosa Moussaoui, reporter service Monde à *l'Humanité*
- Thierry Masure, AFP
- Pierre Marcelle, chroniqueur
- Philippe Pujol, grand reporter, prix Albert Londres 2014
- Pierre Rimbert, *Le Monde diplomatique*
- Marianna Sanchez, secrétaire de rédaction au *JDD*
- Pierre Tartakowsky, rédacteur en chef d'*Options*
- Jean François Téaldi, rédacteur en chef à France Télévisions
- Marcel Trillat, journaliste documentariste

QU'AU 12 MAI 13H, VOTEZ SNJ-CGT

Les candidats du SNJ-CGT

Commission Supérieure

Titulaire
Emmanuel Vire (*Geo* - Prisma Media)

Suppléants
Marielle Valmalette (*Var-Matin*)
Renaud Lambert (*Le Monde diplomatique*)

Commission de 1^{re} instance

Titulaires
Thierry Cerinato (200 - *Le Magazine*)
Sabine Mellet (France Médias Monde)
Michèle Herzberg (*Les Dernières Nouvelles d'Alsace*)
Dan Israel (*Mediapart*)
Martine Chevalet (*Le Parisien*)
Babouse (Pigiste - *Charlie Hebdo*, *L'Humanité*)
Claude Guéneau (France Télévisions)
Eric Cabanis (Agence France-Presse)

Suppléants
Phuong Nguyen (*Télé Loisirs* - Prisma Media)
Nathalie Simon (*L'Express*)
Sylvestre Huet (*Libération*)
Lionel Thompson (Radio France)
Michèle Alfonsi (*Le Point*)
Emmanuel Raoul (LCI)
François Ruffin (*Fakir*)
Marion d'Allard (*L'Humanité*)

Correspondants régionaux

Alpes (07-26-38 -73-74)
Eric Renevier (*Eco des Pays de Savoie*)
Claudine Longhi-Bernard (France 3 Chambéry)

Alsace (67-68)
Michel Frison (*Les Dernières Nouvelles d'Alsace*)
Anja Vogel (Radio France Strasbourg)

Aquitaine (24-33-40-47-64)
Patrick Faure (*Sud Ouest*)
Sabrina Corrieri-de Benito (France 3 Aquitaine)

Auvergne-Limousin (03-15-43-63-19-23-87)
Pierre Bourduge (*La Montagne*)
Laetitia Théodore (France 3 Limousin)

Bourgogne-Franche-Comté (21-25-39-58-70-71-89-90)
Daniel Goberot (*Le Journal du Centre*)
Thierry Chauffour (France 3 Franche-Comté)

Bretagne (22-29-35-56)
Karine Cévaër (France 3 Bretagne)
Marie-Clarisse Lucas (Agence France-Presse)

Centre (18 -28-36-37-41-45)
Hugues Le Guellec (*La Nouvelle République du Centre-Ouest*)
Nathanael Lemaire (France 3 Centre)

Champagne-Picardie (02-08-10-51-52-60-80)
Philippe Fluckiger (*Le Courrier picard*)
Bertrand Lassegutte (France 3 Champagne-Ardenne)

Côte d'Azur-Corse (06-2A-2B-83)
Laurent Martinat (*Var Matin*)
Jean Crozier (France 3 Corse)

Languedoc-Roussillon (11-30-34-48-66)
Jean-Marie Dinh (*L'Hérault du Jour*)
Céline Llambrich (France 3 Languedoc-Roussillon)

Lorraine (54-55-57-88)
Olivier Bouillon (France 3 Lorraine)

Midi-Pyrénées (09-12-31-32-46-65-81-82)
Anne Déro (*La Dépêche du Midi*)
François Cortade (Radio France Toulouse)

Nord (59-62)
Christian Furling (*La Voix du Nord*)
Véronique Marchand (France 3 Nord)

Normandie (14-50-61-27-76)
Danilo Comodi (France 3 Normandie)
Rose-Aimée Curot (*Le Figaro*)

Pays de Loire (44-49-53-72-85)
Antoine Denéchère (France Bleu Loire Océan)
Laurent Zarini (*Le Courrier de l'Ouest*)

Poitou-Charentes (16-17-79-86)
Jean-Michel Laurent (*La Nouvelle République du Centre-Ouest*)
Olivier Riou (France 3 Cognac)

Provence (04-05-13-84)
Nathalie Fredon (*La Marseillaise*)
Robert Papin (France 3 Provence)

Rhône (01-42-69)
Mouloud Aïssou (France 3 Rhône-Alpes)
Claudio Rosmino Vesin Gabri (Euronews)

Dom-Tom
Jean-Régis Ramsamy (Réunion 1^{re}/RFO)
Arnaud Saint-Maxent (*France-Antilles*)



Anniversaire

QUARANTE ANS APRÈS, **DÉPASSER** la loi Cressard

La loi Cressard a quarante ans et son père, l'ancien député d'Ille-et-Vilaine, vient de mourir. Elle est un bouclier indispensable pour garantir les droits essentiels des journalistes rémunérés à la pige. Néanmoins, dans un contexte socio-économique bouleversé, la profession a besoin de droits nouveaux.

par Michel Diard

L'objet de la loi du 4 juillet 1974, dite loi Cressard, était de compléter l'article du code du travail définissant les journalistes professionnels et de faire bénéficier les journalistes rémunérés à la pige des dispositions prévues par la loi du 29 mars 1935, relative au statut professionnel. Elle a permis aux « sans droits » de l'époque de bénéficier des mêmes garanties que les journalistes permanents, à savoir le contrat de travail, les garanties sociales et, par voie de conséquence, le respect des libertés fondamentales d'expression et d'information. Il s'agit d'une avancée sociale dont on ne mesure pas toujours l'importance, dans le contexte de l'époque, mais plus encore dans le contexte d'aujourd'hui. Quarante ans après sa promulgation, il est de plus en plus nécessaire de faire vivre une loi qui va

à contre-courant de l'évolution du marché du travail et notamment de l'externalisation du travail journalistique.

Un coin enfoncé dans la précarité

La loi Cressard, si elle ne met pas un terme à la précarisation de l'emploi ou à la flexibilité dans les rédactions, s'oppose à ce

que Luc Boltanski et Eve Chiapello⁽¹⁾ ont nommé « l'évitement de la forme d'emploi normal », c'est-à-dire le CDI, en faisant bénéficier les pigistes des mêmes garanties que les permanents. Elle a freiné l'augmentation de la proportion de pigistes dans la profession, surtout si on compare la situation en France à celle de pays voisins comme l'Allemagne, où plus de 50 % des ►►



►► journalistes sont pigistes et ne bénéficient pas des mêmes droits que les permanents. Si, aujourd'hui, on assiste dans tous les secteurs d'activité à une déconstruction du monde du travail et à une réduction de la protection des salariés, les journalistes rémunérés à la pige restent les seuls à avoir conservé un socle de garanties sociales identique à celui des permanents. Il faut cependant préciser immédiatement que le patronat des médias s'évertue à ne pas appliquer toutes les garanties de la loi Cressard. Les pigistes en sont trop souvent réduits à attendre la fin d'une collaboration pour exiger le respect des droits acquis devant les prud'hommes. Les permanents ont une large part de responsabilité, en n'apportant pas une attention suffisante à la situation de ceux qui recherchent et traitent l'essentiel des contenus rédactionnels. Si on examine de près les statistiques de la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (CCIJP), on s'aperçoit que la proportion de journalistes pigistes est la plus forte dans la presse magazine, la presse professionnelle, la presse en ligne et dans les sociétés de production audiovisuelle. En creusant encore un peu plus, on trouve le plus grand nombre de pigistes dans les fonctions de recherche et de traitement de l'information et la plus faible proportion parmi les fonctions de « journalisme assis », c'est-à-dire l'encadrement éditorial et le secrétariat de rédaction.

Indispensable mais pas suffisante

Les entreprises de presse considérant que la recherche et le traitement de l'information coûtent cher, privilégient leur externalisation. Ce phénomène coïncide d'ailleurs avec la financiarisation des médias, livrés, pour l'essentiel, à des acteurs financiers pour lesquels l'information est un produit comme les autres, qui doit dégager du cash à court terme.

Les entreprises de presse, écrite et audiovisuelle, ont tendance à accentuer leur recentrage sur ce qu'on nomme aujourd'hui l'édition, la création étant sous-traitée. « Une telle évolution est sans doute aussi à replacer dans un contexte socio-économique : l'expansion dans les économies capitalistes d'un mode de production fondé sur la flexibilité et l'optimisation du périmètre des firmes, communément qualifié de post-industriel. Parce que les industries de la culture, de l'information et de la communication (ICIC) étaient déjà particulièrement avancées sur cette voie, notamment avec l'externalisation de la création, on peut avoir l'impression d'une sorte de "rattrapage" de

La loi promulguée le 4 juillet 1974 est simple ; elle ne comporte que deux articles et se résume à quelques lignes : « Article 1^{er}. Le journaliste professionnel est celui qui a pour occupation principale, régulière et rétribuée l'exercice de sa profession dans une ou plusieurs publications quotidiennes ou périodiques ou dans une ou plusieurs agences de presse et qui en tire le principal de ses ressources.

Article 2. Toute convention par laquelle une entreprise de presse s'assure, moyennant rémunération, le concours d'un journaliste professionnel au sens du premier alinéa du présent article est présumée être un contrat de travail. Cette présomption subsiste quels que

soient le mode et le montant de la rémunération ainsi que la qualification donnée à la convention par les parties. » Cependant, cette loi, unique en Europe, a bouleversé le statut social des journalistes rémunérés à la pige. Tout d'abord, la présomption de salariat posée par le deuxième article implique un contrat de travail, qu'il soit écrit ou non ; le pigiste est bien un salarié et non un indépendant. Ensuite, l'article premier reconnaît pour la première fois la pluralité de collaboration. Enfin, l'article 2 inverse la charge de la preuve. C'est un élément décisif : le pigiste n'a plus à prouver le lien de subordination, mais c'est à l'employeur de prouver l'inexistence de celui-ci.

Une loi de justice sociale

Dans un contexte d'accroissement de la précarité dans la profession, les syndicats qui avaient créé l'Union nationale des syndicats de journalistes (SNJ, SNJ-CGT, USJF-CFDT et SGJ-FO) multipliaient les actions dans les rédactions pour tenter de la résorber. C'est alors qu'un député gaulliste va déposer un projet de loi. En 2004, à l'occasion d'un colloque organisé à l'Assemblée nationale par le SNJ-CGT pour le trentième anniversaire de la loi, Jacques Cressard envoya un message expliquant pourquoi il avait déposé son projet : « Mon père était journaliste et, à la Libération, responsable du SNJ pour l'Ouest (...). Quant à moi, j'étais professeur d'histoire. De mon père j'ai appris que la justice sociale était la base de notre vie démocratique et qu'il faut toujours mener son action en accord avec sa doctrine. Souvent, dans les journaux, les éditoriaux étaient plus

sociaux que la gestion et donnaient des leçons qu'ils ne s'appliquaient pas à eux-mêmes. J'ai voulu les encourager à agir de l'intérieur de leur entreprise pour être exemplaires. »

Jacques Cressard reçut le renfort de deux ex-journalistes membres du SNJ-CGT et devenus députés, Georges Fillioud (socialiste) et Jack Ralite (communiste), pour convaincre l'Assemblée nationale de voter à l'unanimité une loi de progrès social, malgré le peu d'enthousiasme du gouvernement de droite. Le nouveau président de la République, Giscard d'Estaing, n'avait pas jugé opportun de s'opposer à un projet de loi porté par un gaulliste social et les partis de gauche, au risque d'un nouveau conflit avec les journalistes, préféraient se consacrer à organiser l'éclatement de l'ORTF en sept sociétés, préparant ainsi la privatisation de l'audiovisuel public « par appartements ».

la presse écrite en la matière », estime ainsi l'universitaire Franck Rebillard⁽²⁾.

Si la loi Cressard reste un bouclier indispensable pour préserver les droits moraux et matériels des journalistes rémunérés à la pige, quarante ans après son adoption elle n'est plus suffisante pour s'opposer à la précarisation de la profession de journaliste. Pour garantir une information de haut niveau, complète, vérifiée et pluraliste, il apparaît nécessaire, aujourd'hui, de lutter

pour obtenir des droits nouveaux pour tous les journalistes. Comme en 1974. ■

1) Luc Boltanski et Eve Chiapello, « Le nouvel esprit du capitalisme », Flammarion, 1999.

2) « L'externalisation des activités de création dans les ICIC. A propos des tendances observables dans le secteur de la presse », septembre 2006, communication lors du colloque « Mutations des industries de la culture, de l'information et de la communication ».

LANCEURS D'ALERTE

Le combat ne fait que commencer

L'amendement à la loi Macron concernant le « secret des affaires » a été écarté mais les risques courus par les lanceurs d'alerte restent entiers. Les journalistes sont concernés au premier chef.

Marginalisés au sein de leur entreprise, dénigrés, licenciés, menacés, agressés... Les lanceurs d'alerte ne disposent d'aucun statut ni protection juridique particulière et certains savent bien leur faire payer le prix de leur révélations. Les témoignages entendus le 3 mars à la Bourse du Travail de Paris étaient forts. Stéphanie Gibeaud, « harcelée, placardisée, discriminée », après avoir révélé les pratiques coupables de son employeur, la banque suisse UBS, véritable organisateur d'évasion fiscale. Bernard Demarcq, délégué syndical CGT au Printemps, qui a mis en avant les conditions troubles du rachat par des investisseurs qataris. Antoine Deltour, à qui le fisc français doit une fière chandelle pour la révélation du scandale Luxleaks. André Cicoella, chercheur à l'INRS, qui a alerté sur les dangers des éthers de glycol...

Ce meeting de soutien aux lanceurs d'alerte était une initiative collective, emmenée par l'Ugict-CGT⁽¹⁾. « Dans les années 90, on a eu une série de luttes de médecins urgentistes, enseignants, magistrats, chercheurs qui avaient comme point commun le respect de leur éthique professionnelle et la liberté de pouvoir dire non publiquement. On revendique depuis dix ans un droit de refus en entreprise sans sanction. Alors quand on a entendu les premiers lanceurs d'alerte, on s'est reconnu dans ce combat. On ne pouvait pas les laisser seuls alors qu'ils sont sacrifiés parce qu'ils ont voulu défendre la démocratie », explique ainsi Marie-Josée Kotlicki, secrétaire générale

de l'Ugict-CGT. Pour revenir à l'exemple de Stéphanie Gibeaud, certes cette dernière a eu gain de cause devant les Prud'hommes, qui ont condamné son ancien employeur à lui verser des dommages et intérêts, mais elle a perdu son travail. Elle est même, de fait, sur une liste noire qui l'empêchera probablement de retrouver la moindre place dans son domaine de compétence.

Victoire contre l'amendement « secret des affaires »

« Je suis syndicaliste, journaliste et lanceur d'alerte », a lancé de son côté Emmanuel Vire, secrétaire général du SNJ-CGT. Il a par ailleurs dénoncé « l'hypocrisie » qui consistait, quelques jours seulement après l'attentat à *Charlie Hebdo* et la mobilisation appelant à la défense de la liberté d'expression, à introduire un amendement dans la loi Macron visant à punir le non-respect du

« secret des affaires » de trois ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende. Une disposition qui aurait muselé aussi bien les lanceurs d'alerte au sens général que les syndicalistes souhaitant dénoncer des projets délétères de leurs patrons ou les journalistes dans leur travail d'investigation. Les journalistes travaillent d'ailleurs souvent, dans les rubriques « social », à partir d'informations transmises par des syndicalistes. Heureusement, grâce à une mobilisation rapide et importante à laquelle a pris part le SNJ-CGT, cet amendement a été abandonné. Ce qui n'annule pas les risques, puisqu'un projet de directive européenne est inscrit à l'ordre du jour du Parlement européen, fin avril. Sans compter la possibilité de voir ressurgir une telle disposition dans la très attendue loi sur le secret des sources des journalistes, par exemple. Pour les organisateurs du meeting du 3 mars, « il est nécessaire de mettre

en place un vrai statut des lanceurs d'alerte, des mesures pour renforcer le droit d'intervention des organisations syndicales et des institutions représentatives du personnel et pour garantir la responsabilité des multinationales ». Il y a plus que jamais « nécessité d'avoir des lanceurs d'alerte dans un univers où le pluralisme est menacé » et où « l'information est aux mains des banques et des industriels, des principales fortunes », ajoute Emmanuel Vire. ■

LA NOUVELLE PUB DE GAD ELMALEH



(1) Dans le collectif, figurent plusieurs organisations de la CGT, des syndicats, des ONG, des associations...

Plusieurs informations et citations de cet article ont été empruntées à celui de Sophie Babaz paru dans la NVO de mars.

LA PRIVATISATION *suit doucement* **son cours...**

La loi de modernisation du secteur de la presse met à mal l'indépendance de l'AFP. Cette dernière n'est plus protégée de la faillite et le désengagement de l'État est clairement lancé.

*par Maria Carmona**

L'indignation et la douleur suscitées par l'attentat contre *Charlie-Hebdo* ont mis la liberté de la presse au cœur de tous les discours politiques mais dans le même temps, le statut de liberté de l'AFP a été vidé de son sens, dans l'indifférence quasi générale. En effet, la Loi de modernisation du secteur de la presse, qui modifie le statut de 1957 de l'AFP, est en cours d'adoption. Elle inclut des propositions du rapport sur l'agence de Michel Françaix, mais surtout toutes les « mesures utiles » prônées par la Commission Européenne au nom de la sacro-sainte libre concurrence, que le gouvernement français a accepté sans broncher et que le député de l'Oise n'a pas hésité à intégrer dans sa proposition de loi. Certes, les articles 1 et 2 du statut⁽¹⁾ n'ont pas été modifiés. Mais on a introduit dans la loi une modification qui autorise l'AFP à avoir des activités ne relevant pas de sa mission d'intérêt général, avec pour seule condition qu'elles fassent l'objet d'une comptabilité séparée. Si ses activités commerciales sont en rapport avec un « groupement économique », par exemple, l'indépendance de l'agence risque de n'être que théorique.

L'AFP est dotée des moyens... de s'endetter

L'article qui protégeait l'AFP d'une éventuelle faillite a aussi été modifié. Le désengagement de l'État y est clairement exigé. Mais la casse du statut de l'AFP est un puzzle en trois parties. Parallèlement à la modification de la loi, on a enlevé à l'AFP la propriété de son outil technique, à travers la création d'une filiale,

dont la seule raison d'être est l'endettement de l'agence. Cette filiale, dotée en capital par l'AFP par le transfert des actifs, comme son système de transmission et autres outils techniques, loue à l'AFP les moyens techniques contre paiement d'une redevance. Elle doit emprunter auprès des banques, publiques comme privées, les fonds nécessaires aux investissements de l'AFP. S'il s'avère que la filiale, jusqu'alors 100 % AFP, ne peut pas

d'un mécanisme pérenne de financement dont l'AFP avait besoin, elle n'a maintenant que les moyens de s'endetter.

Remise en cause des accords d'entreprise ?

Le troisième élément du puzzle est toujours un mystère. Le Contrat d'objectifs et moyens est encore en négociation et on ignore si le gouvernement acceptera de financer à 100 % les coûts des missions générales acceptées par Bruxelles. On a toutes les raisons de croire, en revanche, que la direction et les pouvoirs publics voudront faire payer au personnel de l'agence les conséquences de la mauvaise gestion de ses dirigeants et les contraintes qu'ils ont acceptées de Bruxelles. Le PDG Emmanuel Hoog a déjà annoncé son intention de remettre en question les accords d'entreprise. Les journalistes qui ont défendu pen-

dant des années le statut d'indépendance de l'AFP ne peuvent que constater cette situation paradoxale, voire schizophrène : des responsables politiques qui ne jurent que pour la liberté de la presse et qui, parallèlement, livrent l'AFP, pourtant qualifiée de « fleuron », « bijou » ou « fer de lance de l'exception culturelle », à une mort quasiment certaine à terme. ■

** Déléguée syndicale SNJ-CGT à l'AFP.*

(1) Ces articles donnent à l'AFP la mission d'informer de façon « complète et objective » et stipulent qu'elle « ne peut en aucune circonstance, passer sous le contrôle de droit ou de fait d'un groupement idéologique, politique ou économique ».

Au lieu d'un mécanisme pérenne de financement dont l'AFP avait besoin, elle n'a maintenant que les moyens de s'endetter.

rembourser ses créanciers, on peut craindre l'ouverture du capital à des entreprises privées, ce qui mettrait à mal l'indépendance de l'AFP et ouvrirait le chemin à une privatisation. L'autre possibilité serait une faillite et l'AFP serait alors privée de tout moyen de travailler. On l'a déjà dit, l'hypothèse n'est nullement fantaisiste, vu que sous l'actuelle direction, la situation financière de l'AFP n'a pas cessé de se dégrader. Vu également que l'agence est déjà endettée au-delà du raisonnable et qu'elle n'est plus propriétaire de son siège, mis en crédit-bail. Et n'oublions pas que, dans la première mouture du projet, l'objectif était... de faire entrer des actionnaires dans la filiale, donc à l'AFP. Au lieu

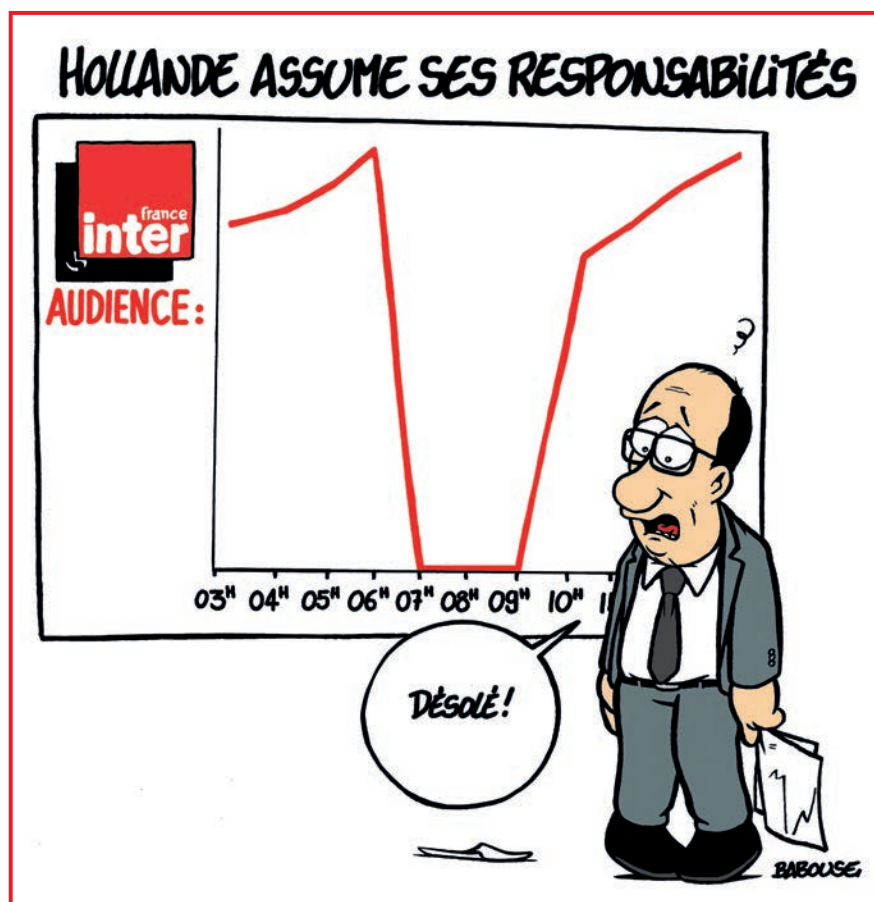
En direct des rédactions

Votre site internet, www.snjcgt.fr, est régulièrement alimenté, n'hésitez pas à le consulter !

Radio France : grève contre une restructuration qui se profile

« Quand nous couvrons des conflits sociaux en tant que journalistes, nous sommes observateurs. Quand les restructurations touchent notre entreprise, nous devons être acteurs. »

Voilà comment le SNJ-CGT a appelé les journalistes de Radio France à prendre part au mouvement de grève intersyndical (CGT, CFDT, Sud, Unsa, SNFORT) lancé le 19 mars, qui a perturbé les différentes antennes du service public pendant plusieurs jours. « Il ne s'agit pas d'un mouvement catégoriel mais d'un mouvement d'ensemble contre des mesures de restructuration dont certaines sont de toute évidence déjà décidées », insiste le SNJ-CGT de Radio France. « Déjà décidées les fermetures des micro-locales, les restructurations des rédactions et de la production (fusions de services pour les uns, éclatement dans les chaînes pour les autres), la syndication d'une partie des programmes des stations locales... Toutes les mesures qui se profilent ont pour but de faire des économies pour renflouer un budget mis à mal par nos directions successives et la tutelle et de "normaliser" Radio France et ses antennes, comme le dit notre PDG », poursuit le communiqué du 18 mars. « Ce n'est pas l'emploi ni les salariés qui plombent le budget de Radio France », précise le SNJ-CGT. « C'est principalement le chantier pharaonique de réhabilitation de la Maison de la radio, dont le coût n'a cessé de dérapar. La



révélation du coût de la réfection du bureau du PDG par le *Canard Enchaîné* aujourd'hui est symbolique de la gabegie de ce chantier. Le déficit, c'est aussi de la responsabilité de

l'État qui n'a pas respecté les engagements du précédent COM [Contrat d'objectifs et de moyens] et a amputé le budget de Radio France de plus de 80 millions d'euros. » ■

Liberté-Hebdo : trois licenciements chez les quatre journalistes permanents

Les trois licenciements parmi les quatre journalistes permanents à temps plein de *Liberté-Hebdo*, annoncés depuis plusieurs mois, ont été effectués. Ils interviennent alors que le journal a été placé en août 2014 en redressement judiciaire avec une période d'observation de six mois, prolongée de six mois supplémentaires en février dernier. En même temps que leur convocation à l'entretien préalable, les trois journalistes

ont reçu une « proposition de reclassement » interne, à savoir un poste de secrétaire de rédaction à 24 heures par semaine, avec un salaire de base supérieur de seulement 4 % au Smic. Inutile de préciser qu'aucun n'a accepté ce déclassement. Reste à connaître le projet rédactionnel de *Liberté-Hebdo* pour la suite, ainsi que l'organisation de travail prévue avec une équipe ainsi décimée. Ces deux perspectives faisaient toujours cruellement défaut fin

mars, quand les trois licenciements ont été effectifs. Le jeudi 5 mars, jour de bouclage, l'équipe du journal s'était mise en grève pour obtenir le versement des salaires de février. A midi, le directeur n'était pas en mesure d'annoncer la moindre perspective de déblocage de la situation. A 15 heures, les fonds avaient été trouvés et les chèques étaient distribués. Cette semaine-là, le journal est sorti avec un jour de retard. ■ **L. F.**

La Marseillaise-L'Hérault du jour : « La question de notre sauvegarde est avant tout politique »

Au moment de boucler ce numéro de *Témoins*, le tribunal de commerce de Marseille venait de décider, le 23 mars, de convoquer une nouvelle audience, le 7 avril, pour examiner les deux offres de reprise de *La Marseillaise-L'Hérault du jour*, placé en redressement judiciaire en novembre dernier. « Les salariés sont inquiets de "l'absence d'engagement des banques" aux côtés des repreneurs. Le journal qui paraît sur le Languedoc-Roussillon à travers le titre *L'Hérault du Jour*, dans le Gard et en Paca (sur les départements du Var, du Vaucluse, des Alpes de Haute Provence et des Bouches-du-Rhône) compte, toutes éditions confondues, 208 salariés », précisait *La Marseillaise* sur son site internet. La

première offre de reprise, émanant des Éditions des Fédérés, est emmenée par Pierre Dharéville, secrétaire départemental du PCF des Bouches-du-Rhône. L'autre a été présentée par Jean-Marc Adolphe, journaliste et essayiste, fondateur de la revue *Mouvement*, dédiée à la « création contemporaine ». « A l'heure actuelle, la SAS les Éditions des Fédérés présente objectivement le projet le plus abouti en matière de structure financière et de projet d'entreprise. Néanmoins, le nombre de postes repris, 118, reste nettement insuffisant et nous négocions toujours son augmentation. Cette offre a reçu la garantie de l'État via la Caisse des dépôts et consignations et Banque publique d'investissement à hauteur de 70 % pour un prêt de

deux millions d'euros », précisait, quelques jours avant l'audience du 23 mars, un communiqué du SNJ-CGT et de la Filpac-CGT de *La Marseillaise*. Les deux syndicats lançaient également « un appel au gouvernement afin qu'il lève les freins à l'engagement des établissements bancaires dont les risques sont pourtant largement minimisés ». « La question de notre sauvegarde est avant tout politique », poursuivait le communiqué : « C'est notre vocation de quotidien régional engagé, rebelle et exigeant en matière d'information que de défendre la liberté d'expression d'autant plus que nous l'incarbons. Notre existence constituant la preuve d'une démocratie véritable et pas intentionnelle. » ■

Les élections à...

Abacapress

A l'agence photo Abacapress, les élus sortis des urnes sont pour deux d'entre eux CGT et les deux autres CFDT.

Euronews

La CGT remporte quinze élus (quatorze en 2011), sur 25 sièges à pourvoir, FO et le SNJ quatre chacun, la CFDT et la CGC un chacun. Dans le collège journalistes, le SNJ-CGT a quatre candidats élus, deux au CE et deux aux DP.

Le Figaro

La CGT remporte près de 25 % des suffrages (17 % chez les journalistes), contre 23 % en 2011. La CGT remporte un élu titulaire et un suppléant dans chaque collège au CE et au DP. Au total, la CFDT récolte 184 voix, la CGT 154, le SNJ 133, la CFTC 101 et la CGC 45.

Fleurus

Le SNJ-CGT remporte un élu titulaire sur les deux.

Le Monde diplomatique

La liste commune SNJ-CGT et CNT a obtenu 100 % des suffrages. Sur les quatre élus, trois sont SNJ-CGT.

Motor Presse

Tous les élus du collège journaliste sont SNJ-CGT.

Première

Le SNJ-CGT compte un siège.

Une nouvelle feuille de route pour trois ans

La section SNJ-CGT de France Télévisions a tenu son congrès triennal début février à Paris. Trois jours de débats pour une petite cinquantaine de délégué-e-s venu-e-s de nombreux sites du groupe audiovisuel public, qui se sont terminés par l'élection à l'unanimité d'un bureau national de vingt membres partiellement renouvelé.

par Véronique Marchand *

Ce congrès du SNJ-CGT de France-Télévisions fut l'occasion de renouveler à Jean-François Téaldi – qui après avoir quitté son mandat de secrétaire général en 2012, a cette fois laissé sa place au Bureau national – toute la reconnaissance amicale et fraternelle des centaines d'adhérents de la section. Ils savent que sans son implication syndicale à France 3 puis à France Télévisions depuis plus de trente ans, les journalistes du SNJ-CGT ne seraient pas aujourd'hui si nombreux et reconnus – et même craints – dans leur investissement quotidien à défendre les journalistes, leurs conditions de travail et notre métier d'informer, dans un esprit de service public.

Résistance face à l'adversité

Le bilan d'activités des trois années écoulées témoigne d'une incessante bataille menée par le SNJ-CGT contre une direction qui a pris pour cible les journalistes, les voyant comme l'une de ses variables d'ajustement économique. Avec la fusion de France 2, France 3, RFO, France 4 et France 5 en une seule entreprise, plus de 150 accords d'entreprise sont tombés, remplacés par

un accord collectif signé le 28 mai 2013 par les quatre organisations syndicales représentatives (CGT, CFDT, SNJ, CGC). Mais la laborieuse négociation de l'accord collectif a radicalement modifié le quotidien des journalistes, qui se retrouvent avec des dispositions moins-disantes en terme de conditions et temps de travail, d'évolution salariale et de carrière et avec moins de garanties pour les mutations, la discipline et les avancements (les commissions paritaires ont disparu !). Le SNJ-CGT s'est retrouvé bien seul pendant la négociation à lutter contre ce bradage de nos acquis, le SNJ et la CFDT accompa-

camarades techniciens et administratifs CGT, qui estimaient cet accord nettement plus favorable pour eux que l'existant. Nous avons tout de même réussi à imposer une liste de réserves, annexées à l'accord, qui nous ouvrent légitimement la voie des procédures en justice contre l'accord et ses applications déloyales par la direction.

Brimades contre les journalistes qui n'ont pas choisi le forfait-jours

Les débats au congrès ont confirmé nos craintes et nos constats sur les brimades contre les journalistes qui n'ont pas choisi le forfait-jours, sur la dégradation des conditions de travail et des moyens pour l'info (en particulier pour les régions, où les « locales » sont dans le collimateur), sur l'hérésie du projet « info-2015 » qui veut faire disparaître la rédaction nationale de France 3 en la fusionnant avec celle de France 2 (après la disparition de l'AITV et du service de sous-titrage de l'info), sur l'augmentation des risques et troubles psychosociaux, etc. Les délégué-e-s ont aussi constaté

le SNJ-CGT maintient plus que jamais son cap d'exigence et sa détermination à se battre pour une information pluraliste correspondant à l'éthique du service public

gnant la direction. Le SNJ-CGT n'était pas favorable à la signature de cet accord mais la solidarité a dû s'imposer avec nos

découragement et démobilisation des journalistes dans différentes rédactions de France Télévisions.

►► Des dizaines de procédures de requalification

Mais nous avons gagné notre bagarre avec la direction pour la reconnaissance de l'ancienneté professionnelle, hors carte de journaliste, ce qui a permis à des dizaines de journalistes d'obtenir le recalcul de leur ancienneté et de la prime. Nous avons par ailleurs, dès 2012, décidé de soutenir massivement et d'accompagner les CDD aux prud'hommes pour exiger leur requalification en CDI. Près de soixante procédures ouvertes – pour beaucoup avec le cabinet d'avocats Ktorza – et pour la plupart des dossiers, des décisions favorables aux journalistes soutenus par le SNJ-CGT et des condamnations de France Télévisions à hauteur de 1,3 million d'euros. L'avocate Joyce Ktorza était d'ailleurs l'une des invités du congrès, pour expliquer notre démarche commune.

Le congrès a également fait écho à la solidarité et à l'implication du SNJ-CGT national auprès de l'équipe de *Charlie Hebdo* après les attentats de janvier. En signe de soutien et d'encouragement, nous avons invité notre camarade Babouse, journaliste

dessinateur de presse (entre autres pour *Charlie Hebdo*, *l'Humanité*, *Liberté-Hebdo*, *la NVO*, *Témoins...*). Un moment fort d'échange et de fraternité entre journalistes qui ne baissent pas les bras.

Dérives quotidiennes dans le choix et le traitement de l'information

Ce congrès a aussi servi à muscler notre « feuille de route » pour les trois ans à venir. Si le SNJ-CGT a copieusement investi la commission « déontologie » de France Télévisions depuis deux ans qu'elle existe, nous comptons bien être plus présents sur la question de l'éditorial face aux dérives quotidiennes dans le choix et le traitement de l'information dans nos JT. Si, malgré l'accord d'entreprise moins-disant, nous avons réussi à maintenir et même augmenter le nombre de nos adhérents, nous avons décidé d'être plus visibles, dans les médias mais aussi vis-à-vis des journalistes, par la création d'un site spécifique au SNJ-CGT de France Télévisions.

Si la CGT reste de loin la première force syndicale à France Télévisions, ses journalistes – moins nombreux que leurs collègues

techniciens et administratifs – doivent prendre toute leur place dans les combats communs. Lors des élections professionnelles de l'automne 2014, nous avons donc présenté davantage de journalistes sur les listes CGT en position éligible. Le SNJ-CGT a donc plus d'élus-e-s en DP et CE. Nous avons aussi initié une procédure judiciaire contre la direction de France Télévisions pour application déloyale de l'accord d'entreprise.

Faire des économies ou de la « bonne télévision » ?

Dans un contexte où France Télévisions est l'objet d'un lâchage financier gouvernemental, où le groupe public est l'objet de convoitises pour sa future présidence, où les managers du groupe public sont davantage obnubilés par les économies que par l'envie de « faire de la bonne télévision », le SNJ-CGT maintient plus que jamais son cap d'exigence et sa détermination à se battre pour une information pluraliste correspondant à l'éthique du service public. ■

** Secrétaire générale du SNJ-CGT de France Télévisions et membre du Bureau national du SNJ-CGT.*

COMMISSION « PRÉCAIRES » LE PROGRAMME

Après quelques années d'absence, la commission journalistes salariés « précaires » (CDD, pigistes...) du SNJ-CGT a été remise sur les rails. Nos objectifs : d'une part, constituer un outil de liaison et d'information entre précaires, relatif à nos problèmes spécifiques et, d'autre part, assurer un relais avec le syndicat concernant nos situations dans nos boîtes. L'an dernier, nous nous sommes réunis tous les mois pour débattre d'une thématique particulière : photographes, situation à l'international, PSE... Cette année, nous organiserons des débats en fonction de l'actualité. La prochaine réunion devrait porter sur la prévoyance et la santé. Par ailleurs, nous allons intervenir dans les formations syndicales de niveau 1, afin de sensibiliser les nouveaux adhérents aux droits des précaires. Enfin, nous travaillons actuellement à la refonte de la brochure « pigiste », éditée il y a quelques années par le SNJ-CGT ⁽¹⁾, ainsi qu'à l'alimentation du site du syndicat (www.snjcgt.fr). Toutes les bonnes volontés sont bienvenues.

(1) « Pigiste, un journaliste à part entière », *Les cahiers de Témoins*, juin 2009 (disponible sur notre site).
Contact : snjcgt.fr



Espagne

L'Espagne vient de se doter d'une « loi sur la transparence ». Une bonne nouvelle ? Pas si on se penche sur les limites de cette loi et sur les conditions d'exercice du métier de journaliste dans ce pays.

*par Paco Audije**

Une loi sur la transparence, pour qui ?

La liberté d'expression est menacée sur plusieurs fronts en Espagne, pays qui vient pourtant, pour la première fois, de se doter d'une loi sur la transparence. Mais cette loi comporte des limites étonnantes, comme par exemple la possibilité d'opposer le « silence administratif » face aux questions citoyennes. Par ailleurs, l'accès à l'information n'est pas reconnu comme un droit fondamental. Dans les médias, toutefois, la principale menace pour les journalistes reste la précarité. Leurs contrats et conditions de travail sont tels que, par rapport aux pigistes français, un bon nombre de nos collègues espagnols peuvent être considérés comme proches de l'esclavage professionnel, avec une mise en cause de leur dignité et de la déontologie.

Pluralisme apparent, concentration déguisée

Au plan économique, deux groupes, Atresmedia et Mediaset (Berlusconi), dominent le paysage médiatique, en contrôlant 90 % de l'audimat et 60 % de la publicité. De plus, l'alliance des puissants groupes espagnols, des banques et

des familles traditionnelles propriétaires de titres historiques, avec Berlusconi ou RTL/Bertersmann, conduit à une concentration déguisée sous forme de pluralisme apparent. Il faut aussi prendre en compte les pressions politiques, notamment celles du très conservateur Parti populaire (le PP, du Premier ministre Mariano Rajoy), lors de l'attribution des fréquences pour les radios et télévisions.

Dans l'audiovisuel public, le PP tente d'imposer une sorte de rédaction parallèle au sein de RTVE (radio-télévision publique nationale) avec des journalistes « de confiance », malgré les luttes des salariés de RTVE. En Espagne, l'absence de redevance permet au pouvoir, lors du vote du budget, d'exercer une pression contre les chaînes publiques. Le pouvoir s'illustre également par des attaques incessantes contre l'indépendance des rédactions du service public, particulièrement dans le contenu des journaux télévisés. Le Consejo de Informativos, élu par la rédaction de RTVE, ainsi que les syndicats de la RTVE, luttent pour défendre la liberté d'expression face aux pressions du PP. Ce dernier a fait modifier la loi pour que le PDG de la RTVE soit élu à la

majorité simple et non par un vote de deux tiers des députés, comme le prévoyait la loi précédemment. Le nouveau PDG est issu de la chaîne Telemadrid, où plus de 800 journalistes et employés ont été licenciés suite à un plan non négocié avec les syndicats. En réponse, chaque jeudi à midi, les salariés de Telemadrid manifestent à la Puerta del Sol. Dans ce climat, le ministre de l'Intérieur a concocté une nouvelle loi, qualifiée de « loi bâillon », qui, si elle était votée, serait la plus grave attaque contre la liberté d'expression en Espagne. Face à cette politique, les Espagnols ont montré, tout au long de ces années de crise, qu'ils ne sont pas prêts à se laisser faire par un gouvernement impliqué dans de nombreuses affaires de corruption. Malgré toutes les pressions politiques, l'action des juges et des journalistes dans certains médias (surtout dans les nouveaux, créés par des journalistes licenciés) permet de faire la lumière sur ces affaires et de dénoncer la responsabilité du pouvoir conservateur et des magnats des médias. Le bras de fer continue. ■

** Membre du Comité directeur de la FEJ.*

Grèce

Un espoir pour l'ERT

La Fédération internationale des journalistes (FIJ) et la Fédération européenne des journalistes (FEJ) ont salué la décision du Premier ministre grec Alexis Tsipras de rouvrir la télévision publique grecque ERT, fermée par le gouvernement de droite en juin 2013. ERT avait cessé d'émettre en juin 2013 et 2 700 salariés avaient été licenciés dans le cadre des mesures d'austérité adoptées

par le gouvernement de l'ancien Premier ministre Andonis Samarás. Les syndicats grecs (PFJU, JUADN, ESIEMTH et PEPU), membres de la FIJ et de la FEJ, ont salué la décision du gouvernement, en soulignant que les conditions pour la constitution d'une télévision publique en Grèce indépendante et pluraliste passait par le retour des salariés licenciés et qu'ils devaient bénéficier de conditions de travail décentes. « Il est

essentiel que le gouvernement dialogue avec les représentants des journalistes en Grèce pour reconstruire un service public respectueux des valeurs du pluralisme », a affirmé Mogens Blicher Bjerregård, président de la FEJ. « Nous espérons que cette avancée positive va permettre de restaurer la confiance vis-à-vis du service public, non seulement en Grèce mais également en Europe », a-t-il ajouté. ■